

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982
(131^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Samedi 12 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME MARIE JACQ

1. — **Plan intérimaire pour 1982 et 1983.** — Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 4729).

Discussion générale (suite) :

MM. Gilbert Gantier,
Jean-Louis Dumont ;
Cousté,
Balligand,
Loncle.

Réunion de la commission des finances (p. 4733).

M. Christian Goux, président de la commission des finances.

Suspension et reprise de la séance (p. 4734).

MM. Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire ; Loncle, Cousté.

Clôture de la discussion générale.

Motion de renvoi en commission de M. Hamel : MM. Hamel, Jean-Louis Dumont, le ministre d'Etat, Barnier. — Rejet.

Passage à la discussion des articles.

Renvol de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — **Fait personnel** (p. 4747).

M. Joxe.

3. — **Ordre du jour** (p. 4747).

PRÉSIDENCE DE MME MARIE JACQ, vice-présidente.

La séance est ouverte à dix heures.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

PLAN INTERIMAIRE POUR 1982 ET 1983

Suite de la discussion,
après déclaration d'urgence, d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983 (n° 576, 592, 597 et 599).

Hier soir, l'Assemblée a poursuivi la discussion générale.

La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, la génération à laquelle j'appartiens a connu, dans son enfance, les malheurs de l'occupation, les destructions de la guerre et les décombres de l'après-guerre.

C'est dire avec quelle ferveur elle a vécu la naissance du premier Plan — le Plan Monnet — avec quelle attention elle a suivi la remise en route de l'économie française, d'abord moribonde, puis convalescente.

C'est dire qu'elle est restée, qu'elle reste attachée à la notion de Plan comme moyen d'assurer la poursuite du progrès économique et du progrès social.

Sans aller, comme vous le faisiez naguère à la commission des finances, jusqu'à parler de « la mort lente de la planification française », on a pu parfois regretter qu'une coordination plus étroite ne s'impose pas entre les divers partenaires de notre vie économique.

Pour ces raisons, et parce que nous avons apprécié, à la commission des finances, la qualité de votre travail, c'est avec une grande sympathie, au-delà de tout clivage politique, que nous avons salué votre nomination à la tête du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

Oserais-je dire que notre déception n'en a été que plus vive à la lecture du projet de loi qui nous est aujourd'hui soumis par le Gouvernement ?

Certes, la planification est devenue un art beaucoup plus difficile qu'à l'époque héroïque de l'après-guerre. L'économie française n'est plus un ensemble fermé qu'il importe de reconstruire et de remettre en état entre nous. C'est désormais une économie ouverte au grand vent du large, aux assauts de la concurrence internationale la plus dure.

D'autre part, la technologie avance à présent à pas de géant. Il ne s'agit plus de reconstruire des hauts fourneaux, mais de construire des usines dont la forme, la production et l'organisation doivent être constamment à même de subir, du jour au lendemain, les transformations les plus totales pour se mettre au diapason de nos concurrents les plus agressifs.

C'est donc assurément toute la conception centrale du Plan qui aurait dû être repensée et nous pouvions légitimement attendre de vous un flot d'idées nouvelles que nous aurions saluées, croyez-le bien, monsieur le ministre d'Etat, sans le moindre dogmatisme.

M. François Loncle. Ça !...

M. Gilbert Gantier. Or que nous apportez-vous dans ce Plan intérimaire de deux ans ? Très exactement le genre de conception d'ensemble que vous avez critiqué de la place où je suis lors des Plans précédents.

Nous y trouvons des affirmations, des vœux pieux, une incantation à la société socialiste qui paraîtra bien décevante à ceux qui avaient l'illusion que vous présenteriez des recettes inédites pour sortir de la crise.

Il s'agit tout d'abord d'un Plan intérimaire. Certes, vos ambitions, telles que vous les avez affirmées dans *Le Monde* du 9 septembre, étaient limitées. Vous disiez dans cet entretien : « Le Plan de deux ans, c'est surtout un programme intérimaire, vite fait, nécessaire. J'espère que nous le ferons bien... C'est un exercice rapide qui va s'efforcer d'améliorer le niveau de cohérence interministérielle... »

Vous ajoutiez : « Ce Plan tentera en outre de jeter les bases des toutes premières mesures annonciatrices des politiques à long terme que nous, socialistes, nous décrivions du temps de nos campagnes électorales. »

Mais alors, pourquoi les roulements de tambour du projet que vous nous proposez ? Je passe sur les condamnations sans appel que vous portez sur la politique de vos prédécesseurs. Elles vont singulièrement plus loin que les conclusions du rapport Bloch-Lainé et font — hélas ! — justice des allégations parfois exprimées, ici ou là, selon lesquelles vous seriez un « modéré ».

L'avenir dira surtout quel jugement sera porté sur l'action du pouvoir socialiste lorsqu'une nouvelle commission, Bloch-Lainé ou autre, sera chargée, dans quelques mois ou dans quelques années, d'apprécier la politique que vous aurez menée.

Lorsqu'on n'est plus en campagne électorale et que l'on veut se donner l'image d'un technicien, le plus élégant certes, mais aussi le plus efficace est encore de se montrer équitable dans ses jugements.

Le moins qu'on puisse dire est que vous ne l'êtes pas dans l'introduction de ce projet de loi portant approbation du Plan intérimaire.

Mais passons à l'examen du programme. « Le chômage » — écrivez-vous — « est le défi majeur auquel veut répondre le nouveau Gouvernement par la mise en œuvre du Plan de deux ans. » C'est en effet l'un des critères essentiels qui permettront aux Français de juger votre action. Mais ce n'est pas le seul, et vous devez savoir que vous serez jugé aussi sur vos performances proprement économiques.

Reprenons très rapidement ces deux points.

Après avoir constaté que la société française est sous l'emprise du chômage, vous observez que celui-ci est un phénomène commun à tous les pays industriels, amplifié en France par une conjoncture démographique exceptionnelle. Mais après cette observation de bonne foi, vous ajoutez que le chômage a été accru chez nous par le refus de réduire la durée du travail, par le refus de partager le travail.

Je dois reconnaître que je ne m'attendais guère à trouver cette litanie sous votre plume, monsieur le ministre d'Etat.

Les meilleurs économistes, même de votre bord — je pense par exemple à Alfred Sauvy et à Eliane Mossé — ont exprimé bien souvent les plus sérieuses réserves sur ce qu'ils appellent « le mythe du travail limité ». Le travail, en effet, ne se partage pas comme un gâteau, le travail se multiplie, le travail doit se multiplier.

Vous n'ignorez pas, d'ailleurs, qu'en dépit de la montée constante du chômage depuis dix ans, le nombre des emplois s'est accru en France de plus de 900 000 entre 1973 et 1980. Croyez-vous sérieusement que l'expansion économique de notre pays eût été aussi forte, en dépit du choc pétrolier de 1973, si nous avions réagi comme vous, en diminuant la durée du travail, en réduisant la compétitivité de l'économie française ?

Cette remarque nous conduit à examiner votre programme proprement économique.

J'ai été frappé, en lisant le document annexé au projet et en vous écoutant, de constater que votre Plan ne comporte que des « plus » et un seul tout petit « moins » sur lequel je reviendrai.

Voyons d'abord les « plus ».

Vous nous promettez une croissance constamment plus élevée que celle de nos partenaires.

Vous nous promettez une réduction rapide de la durée du travail.

Vous nous promettez une augmentation de 2 p. 100 par an du revenu des ménages.

Vous nous promettez un accroissement de l'investissement productif comme, d'ailleurs, de l'investissement social.

Vous nous promettez une profonde rénovation de nos structures.

Vous nous promettez un développement exceptionnel de la productivité de nos industries au cours des années à venir.

Et de quel prix devons-nous payer tout cela ? Simplement d'une légère augmentation de notre endettement extérieur !

On croît rêver, d'ailleurs, en constatant le peu de place que vous accordez aux contraintes extérieures, en particulier aux aléas qui peuvent en résulter.

Vous savez cependant qu'aucune reprise saine et durable ne peut intervenir si l'économie internationale n'est pas porteuse, et le moins que l'on puisse dire est que l'évolution toute récente, aux Etats-Unis aussi bien que chez nos partenaires européens, n'est guère encourageante.

Par ailleurs, vous ne parlez pas — ou guère — de l'inflation, de la politique de l'épargne, de la nécessité du rétablissement de la confiance. Et, pourtant, vous devez savoir combien la confiance est un élément essentiel au développement d'une économie !

Nos douaniers peuvent certes poursuivre les fraudeurs qui veulent faire passer leurs avoirs à l'étranger, mais nos gardarmes, eux, ne vont pas contraindre les agents économiques à investir si la confiance ne les y pousse pas personnellement.

Il est enfin un point qui me semble essentiel, c'est celui de la compétitivité externe. En effet, votre Plan, dont la table des matières détaillée figure à la page 311 du document, ne comporte pas un seul chapitre, pas un seul sous-chapitre mentionnant la nécessité d'assurer un équilibre au moins relatif de nos échanges extérieurs, l'obligation d'être compétitif pour conserver le niveau de vie auquel les Français sont désormais habitués.

Or qu'on nous dise le document de présentation du VIII^e Plan, objet jadis de vos sarcasmes ? La croissance ne se décrète pas. Elle se décrète d'autant moins que la France a fait, en 1958, le choix de l'ouverture internationale. Depuis cette date, la croissance de l'économie française ne peut plus s'apprécier indépendamment de l'évolution de son environnement.

C'est à tort que vous ne tenez pas, aujourd'hui, le même langage ! Faut-il, monsieur le ministre d'Etat, en tirer la conclusion que vous ignorez superbement les contraintes de l'extérieur ? Faut-il craindre que la France envisage de se replier sur elle-même comme l'ont fait les démocraties populaires ?

Dans un cas comme dans l'autre, nous ne pouvons vous suivre, et c'est pourquoi les critiques que nous adressons aujourd'hui

à votre Plan nous paraissent beaucoup plus fondées que celles que vous faisiez jadis aux Plans précédents.

M. Pierre Méhaignerie. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Monsieur le ministre d'Etat, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont traité des lignes de force ou des faiblesses supposées du projet qui nous est présenté.

Vous permettrez que j'aborde, durant les quelques minutes qui me sont imparties, le cas concret d'une zone défavorisée que je connais bien.

Au cours de ces dernières semaines, mes collègues lorrains ont évoqué les difficultés considérables de l'industrie sidérurgique et leurs conséquences pour l'économie de notre région.

Ces difficultés frappent directement les bassins de Longwy et Thionville, notamment. Cependant, en qualité de député de la Meuse, je souhaite appeler votre attention sur l'oubli dans lequel semble sombrer mon département, et plus particulièrement sa partie Nord.

A proximité de la Lorraine industrielle, la Meuse subit de plein fouet les retombées de la crise d'une mono-industrie. De nombreuses entreprises meusiennes sont en effet dépendantes du marché sidérurgique et des marchés périphériques : les fours à chaux, les activités métallurgiques, les mines de fer, la sous-traitance mécanique et même le secteur du bâtiment sont dans ce cas, pour ne citer que ces exemples, sans oublier que les travailleurs meusiens se déplacent vers les bassins sidérurgiques.

La Meuse a toujours été le parent pauvre de la Lorraine : que de promesses, faites par les précédents gouvernements, qui n'ont pas été tenues !

La crise actuelle des grands centres c'est aussi — et elle est combien plus dramatique ! — la crise des zones rurales et des bassins de population des petits départements.

La Meuse se meurt : qui même viendrait assister à son enterrement ?

Pourtant ses hommes, ses femmes, ses jeunes ou ses chômeurs, trop longtemps oubliés, veulent croire que le changement va consister aussi dans la mise en place d'un véritable programme de relance de l'activité économique, surtout dans les zones défavorisées, en voie de désertification.

La Meuse revendique le droit d'exister et de prospérer. Elle espère trouver, dans les options proposées par le Plan intérimaire, des réponses à ses inquiétudes, ce qui suppose en particulier une nouvelle donne pour l'aménagement du territoire.

Ses richesses naturelles, bois, chaux et fer, ainsi que son agriculture, peuvent devenir des atouts pour lutter contre le chômage et pour fixer une population, en particulier la jeunesse, dans une région où il fait bon vivre.

La situation de l'emploi est devenue vraiment dramatique dans ma circonscription : 14 p. 100 de chômeurs par rapport à la population active.

Dans une zone essentiellement rurale, aucun débouché ne s'ouvre pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

Nous devons briser ce cercle infernal par une volonté politique, afin de ne pas laisser périr ce secteur géographique.

A cet égard, je retiens qu'il est écrit, dans le document annexé au projet de loi, à la fin du dernier alinéa du 4.1.1., page 123 : « ... on tend vers une croissance plus qualitative, par rénovation et diffusion dans l'espace rural ». Alors, je suis optimiste.

Mais je lis aussi, au 4.1.3., page 124 : « ... l'aménagement du territoire ne pourra guère s'appuyer sur une forte redistribution spatiale des activités... ». Dès lors, je m'interroge sur l'avenir des zones jusqu'alors défavorisées.

La Meuse possède un capital humain disponible. L'environnement et donc le cadre de vie sont une de nos richesses. Ces aspects devraient vous inciter, monsieur le ministre d'Etat, à être attentif à nos problèmes. Arrêtons le cheminement de la cohorte des chômeurs vers les métropoles régionales et vers la métropole nationale où se forme le « quart monde » de notre société. La solidarité passe par une formule simple : vivre et travailler au pays. Mettons-la en application par une nouvelle politique de l'aménagement du territoire.

La première orientation souhaitée est le désenclavement routier et ferroviaire, car il est à la base de tout développement économique. Un exemple : la desserte de Verdun par le chemin de fer est digne du XIX^e siècle ! Naguère, on parlait même, purement et simplement, de la supprimer !

Pour les routes, des opérations étudiées de longue date devraient être rapidement financées, ce qui procurerait d'ailleurs du travail au secteur des travaux publics qui en a bien besoin !

Je pourrais aussi vous parler longuement de l'autoroute A 4 : trop chère, elle traverse la Meuse en ignorant pratiquement Verdun, même dans la signalisation, et ne parlons pas des embranchements non adaptés, voire inexistantes.

Pourtant, l'amélioration des voies de communication est une condition impérative de la relance de l'activité économique dans les zones rurales.

Cette relance doit être conduite en fonction des spécificités régionales et départementales. Elle doit donc privilégier le maintien de l'emploi en milieu rural.

A cet égard, le développement de la filière bois peut jouer un rôle essentiel dans la relance économique locale : avec le bois dont elle dispose, la Meuse, huitième département forestier français, peut transformer sur place la matière première, ce qui créerait des emplois.

D'ailleurs, le Plan intérimaire souligne, c'est à la page 172 du document, l'intérêt des expériences actuellement conduites dans la Meuse pour mieux organiser le marché au moyen de contrats pluriannuels d'approvisionnement.

Ainsi, le rôle pilote de la Meuse dans l'industrie du bois doit être accentué au niveau de la transformation, activité qui s'intègre bien dans le milieu rural. Cela permettra de préserver les emplois existants, voire d'en créer.

Développer l'artisanat, encourager l'implantation de P. M. E. et de P. M. I. dans les secteurs de pointe, comme la micro-mécanique, l'électronique où nous avons déjà obtenu de bons résultats, sont d'autres voies possibles.

Le Plan intérimaire doit donc représenter une chance pour les zones défavorisées comme la Meuse. Il doit permettre, ainsi que le souligne le projet, de réduire les inégalités régionales et d'éviter absolument la création de zones de pauvreté, car cette évolution deviendrait irréversible.

Monsieur le ministre d'Etat, dans un débat aussi fondamental pour notre pays, je me suis permis de lancer un cri d'alarme pour appeler l'attention sur le nord meusien. Mon modeste plaidoyer vaut aussi pour les zones défavorisées en voie de désertification, totalement négligées par l'ancien gouvernement, comme le prouve la situation dans laquelle elles sont plongées. Ne les oublions pas.

Monsieur le ministre d'Etat, 3 600 chômeurs du nord de la Meuse attendent que l'on s'occupe enfin de combler le vide devant lequel ils se trouvent. Il s'agit de ne pas les décevoir ! Surtout, il faut avoir la volonté de travailler pour leur avenir.

En tout cas, leur député en a la volonté. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Bernard Cousté.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre d'Etat, le document que vous nous soumettez condamne systématiquement ce qui a été fait auparavant.

M. Michel Barnier. Très juste !

M. Pierre-Bernard Cousté. Par là-même, votre approche me paraît absolument inexacte. Comment pouvez-vous méconnaître, en effet, les acquis de cette économie libérale que vous condamnez dans votre Plan intérimaire ! N'a-t-elle pas permis de doubler, il ne faut pas l'oublier, le niveau de vie des Français ces vingt dernières années ? La crise mondiale, qui a débuté en 1973, a ralenti le progrès, certes, mais elle ne l'a pas arrêté.

Entre 1973 et 1980, 500 000 emplois productifs ont été créés dans l'industrie et les services.

M. Pierre Méhaignerie. Exact !

M. Michel Barnier. Tout à fait.

M. Pierre-Bernard Cousté. Non seulement le pouvoir d'achat a été maintenu, mais de plus le S.M.I.C. a été augmenté de 33 p. 100.

M. Pierre Méhaignerie. Exactement.

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre d'Etat, comment pouvez-vous espérer, si votre description de la situation est fidèle, créer 400 000 emplois alors que l'économie, vous le savez fort bien, n'est pas animée par l'esprit d'initiative et de progrès ?

M. Pierre Méhaignerie. Très juste.

M. Pierre-Bernard Cousté. En outre, comment envisagez-vous de surmonter la contradiction qui existe — alors que vous affirmez vouloir la cohérence dans votre Plan — entre le coût considérable de la création massive d'emplois publics, la notable progression des dépenses de fonctionnement des administrations — à cet égard je vous renvoie à la discussion budgétaire — et la forte croissance des dépenses sociales ? L'ampleur des besoins de financement de l'administration est telle qu'elle aura des conséquences très sensibles sur le rythme de l'inflation, sur les taux d'intérêt et sur le fonctionnement du marché financier.

Dans ce domaine, je relève une contradiction particulièrement grave pour les entreprises. En effet, le ministre de l'économie et des finances a autorisé le relèvement du taux des prêts ordinaires du crédit national, porté à 15,50 p. 100 au lieu de 14,75 p. 100. Quant aux crédits d'équipement des petites et des moyennes entreprises, le taux des prêts est également relevé, aussi bien pour les prêts spéciaux à long terme que pour les prêts ordinaires ; il s'élève de 12,75 p. 100 à 13,50 p. 100 ou de 14,75 p. 100 à 15,50 p. 100. Comment pouvez-vous vraiment défendre ce Plan Intérimaire, par lequel vous voulez créer des emplois, et engager les entreprises sur la voie de la prospérité, alors qu'il souffre de telles contradictions, particulièrement graves ?

Pour les entreprises, votre politique ne saurait conduire qu'à un renforcement des contraintes financières. Les aides diverses, dont vous parlez dans le Plan, ne pourront être accordées que sous certaines conditions. Seront-elles capables de compenser les surcharges évidentes auxquelles je viens de faire allusion ? Je les ai chiffrées : d'ores et déjà, elles atteignent environ 17 milliards de francs, selon le projet de budget.

Il existe donc une contradiction sérieuse entre le Plan, votre Plan, monsieur le ministre d'Etat, qui affirme la nécessité de stabiliser les conditions d'exploitation des entreprises et le projet de loi de finances pour 1982.

Dès lors, il apparaît comme probable que les possibilités d'autofinancement des entreprises soient laminées — une fois de plus, et je l'ai toujours déploré ici — par la majoration des prélèvements obligatoires, sociaux ou fiscaux, au moment où précisément la concurrence internationale pèse davantage sur les prix. N'avez-vous pas vous-même regretté l'accroissement de certaines importations non nécessaires et consécutives au relèvement du niveau de vie ?

L'emploi, à l'amélioration duquel vous avez raison de vous attacher, car c'est fondamental, ne se décrète pas. On ne saurait oublier que son développement à moyen terme ne dépend que des progrès de la compétitivité des entreprises. Pourquoi, dès lors, « décréter » qu'en 1985 la durée hebdomadaire du travail tombera à trente-cinq heures ?

A aucun moment, s'agissant de ce progrès social, vous ne faites allusion à une des conditions politiques auxquelles il est lié : l'harmonisation avec les décisions de nos partenaires.

M. Pierre Méhaignerie. Absolument !

M. Pierre-Bernard Cousté. Comment pouvez-vous envisager raisonnablement de réduire chez nous la durée légale du travail, sans diminution de la rémunération, si nos concurrents de la Communauté européenne n'agissent pas de même ? Etant donné les conditions de la concurrence et le mécanisme de la formation des prix, une telle évolution pourrait se retourner contre la capacité des entreprises françaises. Une politique sociale trop précipitée, et engagée sans précaution, risque finalement d'aller à l'encontre de l'intérêt de nos entreprises, de leurs travailleurs et de leurs cadres.

De même, il est prévu que les ordonnances réduisent le recours au travail temporaire. Quelle erreur ! La nécessité d'une souplesse dans la gestion du personnel est évidente. Certes, il est nécessaire de réprimer les abus dans le domaine du travail temporaire et je l'ai bien précisé dans mon rapport. Il faut aussi que les travailleurs temporaires soient protégés, qu'ils disposent d'un statut. Le mieux serait la convention collective négociée. Il n'en est pas moins vrai que les entreprises doivent pouvoir recourir librement, selon leurs capacités et leurs besoins, à une main-d'œuvre temporaire qui, si elle n'était pas employée de cette manière, viendrait grossir le nombre des demandeurs d'emplois.

Monsieur le ministre d'Etat, je connais votre intérêt pour les transports. Dans des documents antérieurs, lorsque vous étiez rapporteur, vous n'avez cessé de vous affirmer comme un défenseur de la voie d'eau en particulier. Je suis donc surpris que vous n'ayez consacré qu'une page aux infrastructures des transports. Il n'y a pratiquement rien, dans votre Plan Intérimaire, sur la réalisation, cependant indispensable, de la liaison Rhin-Rhône.

M. Michel Barkier. Très juste.

M. Pierre-Bernard Cousté. Or, cette réalisation, qui serait créatrice d'emplois, va, en outre, dans le sens des préoccupations écologiques. Elle sera prête à démarrer en quelques mois. Alors, qu'allez-vous faire ? Pas une ligne dans votre Plan Intérimaire ! Quelle lacune !

Enfin, vous avez rappelé à juste titre que le commerce extérieur de la France ne cessait d'être déficitaire envers les pays Industriels. Entre 1973 et 1981, le déficit a augmenté de plusieurs dizaines de milliards de francs. Cela est vrai vis-à-vis des Etats-Unis également.

Mais quelle politique du commerce extérieur proposez-vous ? Pour ma part, je n'ai rien trouvé dans votre projet, ni dans les rapports des rapporteurs, sauf dans celui de M. Ansart qui a fait une allusion intéressante à ce sujet. Mais, à part cela, il n'y a vraiment rien de nature à constituer une politique de progrès, allant dans le sens de la « reconquête du marché intérieur », une expression que vous ne cessez d'employer.

C'est pourquoi votre Plan ne peut pas être approuvé. Je connais vos intentions qui, je le crois, sont excellentes dans bien des domaines. Mais des intentions sans moyens ne signifient rien : c'est-à-dire qu'elles resteront sans résultat. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le ministre d'Etat, l'exposé des motifs de votre projet met en valeur une nouvelle politique ou plutôt une nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités territoriales, la relation contractuelle, en particulier avec les établissements publics régionaux, d'une part, et les entreprises d'autre part, qu'il s'agisse du secteur public élargi ou du secteur privé.

Les contrats pourront porter sur des programmes d'investissements physiques ou sur des actions d'animation économique répondant aux besoins d'une zone géographique ou à un objectif particulier. Lors de la consultation des établissements publics régionaux, le comité économique et social de ma région, la Picardie, a demandé que la « contractualisation » ne soit pas limitée à l'Etat et aux établissements publics régionaux. Elle doit s'étendre à tous les autres niveaux où sont élaborés les plans, c'est-à-dire aux établissements bancaires et aux collectivités territoriales intéressées. Ces contrats devraient porter sur les contributions que pourraient fournir les banques aux objectifs sectoriels des plans élaborés au niveau national et au niveau régional. Cette technique contractuelle sera d'autant plus facile à mettre en œuvre que les banques sont en instance de nationalisation — mais elles gardent une gestion autonome.

D'ailleurs, selon l'article 2, « l'exécution du Plan Intérimaire peut faire l'objet, dans les conditions définies par décret, de contrats de Plan signés entre l'Etat et les régions ou les entreprises ». Selon les cas, nous avez-vous indiqué, les aides de l'Etat pourront se cumuler avec celles des collectivités territoriales. Et même, s'agissant du F. E. D. E. R., une négociation est nécessaire afin que ses aides puissent servir à compenser certains déséquilibres régionaux des pays membres de la Communauté : c'est ce que vous nous avez déclaré à la commission des finances le jeudi 3 décembre.

Sur quelles bases ces orientations vont-elles être appliquées ? La croissance voulue et affirmée dans les documents budgétaires, comme dans celui qui constitue votre projet de loi, ne peut se caractériser, comme ce fut le cas avec le V^e et le VI^e Plan, par des déséquilibres régionaux aggravés. Dans le chapitre des réformes de structures, vous nous décrivez les objectifs des contrats entre l'Etat et les régions ainsi que les actions régionales envisagées pour les deux années à venir. Pardonnez à un élu de la Picardie, du département de l'Aisne, de s'interroger et même d'éprouver des états d'âme de type existentiel.

Vous nous annoncez une politique de la montagne et une politique pour les différentes régions, la Haute-Normandie, la Corse, l'Alsace, la Provence-Côte d'Azur, les Vosges, la Lorraine, les régions de l'Ouest, le Massif Central ou les trois grandes régions du Sud-Ouest. Mais vous avez oublié quelques régions, et je ne pense pas seulement à la Picardie : or ce sont précisément celles qui, depuis dix ans — tous les classements le montrent depuis ceux de l'Express jusqu'aux plus officiels — ont reçu les plus faibles dotations de la part de l'Etat. Ce sont également celles où le taux de chômage est parmi les plus élevés. Et ce sont celles — tel le cas de la Picardie — où la proportion des jeunes dans la pyramide des âges est la plus forte en raison du taux de natalité.

Ces régions se heurtent à des difficultés pour leur restructuration industrielle, parce que les industries y sont vieilles — là,

je pense à la Picardie mais aussi aux Ardennes. Elles souffrent donc beaucoup de la crise. Or, dans votre document, monsieur le ministre d'Etat, rien de précis à ce sujet, sauf un intitulé très général.

Vous avez donc précisé à la commission des finances que les contrats entre l'Etat et les régions relevaient de votre compétence, ajoutant que les arbitrages seraient rendus par un comité interministériel.

Mais toutes les régions françaises n'ont pas la même force d'initiative, ou les mêmes capacités contributives. Certaines rencontrent même au niveau institutionnel de graves problèmes. Pouvez-vous dès maintenant nous préciser la répartition des aides géographiques octroyées à l'échelle nationale ? Le rééquilibrage interrégional affirmé dans le projet débouchera-t-il sur une localisation préférentielle des filiales des entreprises nationalisées ?

En conclusion, je vous précise que toutes ces questions, ce sont les responsables socio-professionnels des comités économiques et sociaux, les élus et, au-delà d'eux, toutes les populations des régions concernées qui se les posent.

Nous attendons beaucoup de votre politique de l'aménagement du territoire. La contractualisation en est un moyen privilégié. Bien entendu, les socialistes de toutes ces régions espèrent beaucoup du Plan. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La parole est à M. Loncle.

M. François Loncle. Au terme de ce débat, j'éprouve deux déceptions et un regret.

La première déception est que ce débat n'ait pas été suivi par davantage de députés. En effet, lorsqu'il s'agit des affaires de la France et de l'avenir du pays, chacun de nous a le devoir de s'en occuper en faisant abstraction de tout le reste.

La deuxième déception est que l'opposition n'ait présenté que des propositions d'une extrême banalité et d'une extrême pauvreté.

D'ailleurs, quand on regarde les bancs vides de l'opposition, ces quelques mots me viennent à l'esprit : Waterloo morne plaine !

M. Emmanuel Hamel. « L'espoir changea de camp, le combat changea d'âme. La mêlée en hurlant grandit comme une flamme... » (Sourires.)

M. François Loncle. M. Hamel arrive juste pour m'apporter un démenti.

M. Robert de Caumont. Honneur au courage malheureux !

M. François Loncle. Quant à mon regret, il porte sur la qualification même d'intérimaire. Il s'agit certes de vocabulaire, mais peut-il y avoir un intérim dans la vie d'un pays ? Y a-t-il un intérim dans un projet économique ?

Depuis 1969, il n'y avait plus de Plan ; il n'y avait plus de volonté planificatrice. Depuis 1974, il n'y avait même plus d'aménagement du territoire ; il n'y avait pas de véritable décentralisation. On la refusait ou l'on dressait des obstacles devant elle.

Dès lors, lorsqu'il s'agit de planifier, d'aménager, de décentraliser — telle est aujourd'hui la volonté du Gouvernement — les critiques dénuées de nuance — je pense notamment aux interventions de M. Barnier et de M. François d'Aubert — n'ont qu'un intérêt très limité. En effet lorsque, sur un sujet aussi important on veut contester ou développer des arguments contre le projet présenté, on se doit, par respect pour le débat public, d'émettre des propositions. M. Royer a été le seul membre de l'opposition à en faire. Qui dit Plan dit « contre-Plan ». Or l'opposition n'a rien proposé, rien défini, ce qui est, somme toute, regrettable.

En prenant en compte les années 1982 et 1983, il s'agit de baliser l'avenir. Ce Plan intérimaire est un plan d'urgence qui accorde la priorité à l'emploi. Il traduit votre volonté. La situation commande qu'il en soit ainsi.

A ce propos, monsieur le ministre d'Etat, vous me permettez d'évoquer brièvement le terrain, c'est-à-dire la région. Certes je sais que, compte tenu de la brièveté des délais, il n'était pas possible que le Plan de deux ans soit régionalisé. Mais la planification contractuelle concerne chacune de nos régions, chacune de ses composantes et, contrairement à ce que certains ont affirmé, les régions se sont exprimées. J'ai, pour ma part, rapporté au nom du conseil régional de Haute-Normandie, les réponses au questionnaire très fourni que vous avez bien voulu nous adresser au mois de septembre. Je reprendrai rapi-

dement quelques-unes de nos observations, quelques-uns de nos vœux qui rejoignent, à mon avis, certaines préoccupations nationales.

La Haute-Normandie a, en quelque sorte, valeur de microcosme. Elle a, en effet, eu trop longtemps une fausse image de marque, celle d'une région préférentiellement favorisée et privilégiée en raison de ses voies de communication, de ses ports, de la proximité de la capitale. Cette image correspond d'autant moins à la réalité que la mauvaise gestion, le laisser-faire, le laisser-aller des équipes précédentes l'ont transformée en région sinistrée. La Haute-Normandie est actuellement la deuxième région française pour la progression du taux de chômage.

A propos du bilan M. Méhaignerie parlait hier soir d'un exercice idéologique, dangereux et irritant. Cet exercice « idéologique, dangereux, irritant » donne pour ma région un taux de chômage de 10,5 p. 100, avec une progression de 125 p. 100 entre juin 1977 et juin 1981 ; ce pourcentage atteint même 15 p. 100 à Dieppe, 13 p. 100 à Pont-Audemer et 27 p. 100 chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans. Par ailleurs 21 000 emplois industriels ont été supprimés depuis 1977 et l'on pourrait également parler de l'exode rural, de la liquidation des petites exploitations, des secousses du textile et du papier-carton, touchés de plein fouet par la crise, et des menaces qui pèsent sur la pétrochimie.

Quant à l'environnement structurel et social, il est caractérisé par la sous-scolarisation, par la sous-qualification, par la dépendance vis-à-vis des centres de décision — dans la mesure où les sièges sociaux des entreprises sont trop souvent situés hors de la région, notamment à Paris — et par une absence totale de politique industrielle de rechange.

Il faut donc de toute urgence tourner la page, donner la priorité aux régions les plus touchées par le chômage afin, dans un premier temps, de sauver ce qui existe et de maintenir les pôles industriels ; je pense en particulier à l'automobile, à la pétrochimie, à la filière bois, à l'industrie électrique.

Il convient également de rechercher de nouveaux créneaux. Les critères principaux des investissements publics doivent être les créations d'emplois ; il ne devrait plus y avoir d'investissements non inducteurs d'emplois. Certes, on doit développer les ports autonomes, mais il ne faudrait pas pour autant oublier les ports secondaires. Savez-vous qu'Antifer n'a généré que vingt emplois ?

Le rôle de la région est aujourd'hui essentiel et il est indispensable que le Plan intérimaire anticipe sur la réforme portant décentralisation. Il faut que la région participe à la réflexion, à la recherche des solutions et qu'elle devienne une force de proposition en matière de planification.

En ce qui concerne les aides à l'aménagement du territoire, il conviendra de prévoir, à terme, une subvention globale pour les régions. La réforme du régime des aides au développement régional présentée dans la lettre rectificative de M. le Premier ministre peut être un progrès décisif, mais il faudra éviter toute césure, tout entracte.

Pour ce qui est de la carte des aides, il serait préférable de prendre en considération le volume et le taux des demandeurs d'emplois plutôt que le revenu moyen par habitant. A terme, la notion même de « carte » conduit à figer les capacités de l'intervention de l'Etat en raison des difficultés que l'on rencontre lorsque l'on souhaite lui apporter des modifications.

Quant aux entreprises en difficulté, les mécanismes de décision du C. I. A. S. I. n'intègrent pas suffisamment les données réelles de l'économie régionale.

En réalité, 1982 et 1983 seront deux années capitales pour la politique nouvelle que le Gouvernement veut mener pour la France. Nous avons besoin d'un Plan de transition ; il constituera la rampe de lancement d'un véritable Plan de cinq ans. Il faut s'arc-bouter aux priorités nationales définies dans votre texte, monsieur le ministre d'Etat. Nous devons veiller à son application, non seulement en légiférant dans cette enceinte, mais également en intervenant sur le terrain, dans nos régions, là où vivent celles et ceux qui attendent de nous la concrétisation de leurs espoirs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Réunion de la commission des finances.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Madame la présidente, compte tenu du fait que l'ordre dans lequel les amendements viendront en discussion ne correspond pas à celui dans lequel ils ont été présentés, la commission des finances se réunira à quatorze heures trente et non pas à dix-huit heures, ainsi que nous l'avions initialement prévu, afin d'examiner les amendements restants déposés.

Suspension et reprise de la séance.

Mme la présidente. La séance est suspendue pendant quelques minutes.

(La séance, suspendue à dix heures quarante-cinq, est reprise à onze heures cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Madame la présidente, mesdames, messieurs les députés, je vais entreprendre de répondre aux divers intervenants dans la discussion générale d'une manière plutôt thématique qu'en relevant un par un les arguments ou les propos des orateurs successifs. Cette façon de procéder, probablement plus rationnelle, me permettra d'apporter des réponses plus approfondies, mais m'empêchera sans doute de citer tous les intervenants. Je prie ceux à qui je ne répondrai pas ici de bien vouloir m'en excuser. Nous pourrions éventuellement poursuivre cet échange par procédure écrite.

Je commencerai par reprendre ce qu'ont dit certains d'entre vous, M. Barnier et M. Méhaignerie notamment, sur les conditions dans lesquelles se déroule ce débat.

Certes, on peut regretter et le jour et l'heure et l'affluence limitée, mais la qualité supplée à la quantité.

M. Emmanuel Hamel. Merci ! (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je me suis laissé dire que d'autres débats également importants sur la décentralisation, sur les nationalisations, sur les ordonnances sociales s'étaient déroulés dans des conditions difficiles. Tout cela relève de la réforme plus générale des procédures et des méthodes de cette grande maison à laquelle j'ai eu, moi aussi, l'honneur d'appartenir, même si cette réforme n'est pas annoncée dans le Plan.

J'espère en outre que le prochain Plan, le Plan de cinq ans, aura pu être préparé dans des conditions de dialogue, de concertation et de démocratie suffisamment approfondies...

M. Michel Barnier. Vous pouvez compter sur nous !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. ... pour que le débat parlementaire serve surtout à prendre acte des choix et des projets venus du pays tout entier à travers des procédures tant horizontales, donc nationales, que verticales, c'est-à-dire sectorielles.

Toutefois, je tiens à souligner, encore que vous le sachiez tous, que les débats en commission — pas moins de cinq auditions dans celles de l'Assemblée, quatre du Sénat — ont été d'une qualité et d'une densité d'attention qui viennent largement démentir le pessimisme de M. Méhaignerie.

Après ce préliminaire, ma réponse s'organisera autour des trois parties suivantes : d'abord les critiques faites à l'élaboration et à la présentation du Plan intérimaire, ensuite les critiques concernant le contenu et la cohérence du Plan, enfin les critiques concernant la nouvelle conception de la planification dont ce Plan n'est en effet que l'amorce ; non seulement je suis le premier à en convenir, mais je l'ai affirmé d'entrée de jeu.

Plusieurs orateurs ont abordé la première partie du rapport du Plan qui traite du bilan, et regretté ce qu'ils ont appelé sa partialité, son injustice pour la politique d'hier, voire son outrance.

Et les mêmes intervenants ont regretté que l'on ne reprenne pas — je crois pouvoir m'attendre à un amendement dans ce sens — le rapport de la commission présidée par M. Bloch-Lainé.

Curieux hommage rétrospectif, mesdames, messieurs, si l'on se souvient des accusations non moins véhémentes qui avaient accueilli la constitution de cette commission. Lorsque M. le Premier ministre l'avait annoncée, à cette même tribune, le 8 juillet, M. Robert-André Vivien, dont chacun connaît le sens de la nuance affiné et précis...

M. Daniel Goulet. La clarté d'esprit !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. ... l'avait même qualifiée par anticipation d'« escroquerie morale ».

M. Michel Barnier. C'était une appréhension !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. C'est le produit de cette même escroquerie morale que vous voudriez maintenant nous voir reprendre dans le Plan !

M. Pierre Méhaignerie. Il y a divers degrés dans l'escroquerie !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Sur un ton plus sérieux, je dirai que la première partie du rapport du Plan et le rapport de la commission Bloch-Lainé n'ont ni le même sens, ni la même fonction.

Je répondais déjà à M. Foyer, lors de mon intervention devant la commission des lois, que le bilan par lequel s'ouvre le Plan n'a pas, en effet, été rédigé pour rendre la justice.

Tel n'est pas le moins du monde l'objectif, ni la fonction du Gouvernement.

M. Christian Bergelin. Ce n'est pas évident !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. D'abord cette mission n'incombe sûrement pas à l'exécutif ; ensuite la commission Bloch-Lainé, composée d'experts indépendants, avait été instituée pour cela ; enfin il nous suffit que, par quatre réponses au printemps dernier, le peuple souverain ait rendu son verdict, notamment le 10 mai et le 21 juin.

Le bilan, que le Gouvernement esquise dans le Plan de deux ans, ne prétend à aucune neutralité. Tel n'est pas son objet. Il est au contraire l'explication de la situation présente que nous voyons dans la netteté des choix d'orientation et des choix d'analyse d'un gouvernement, l'explication de la démarche des deux ans à venir que nous proposons au pays. Il y a, là aussi, cohérence entre non seulement l'analyse mais la grille de lecture à partir de laquelle nous étudions la réalité et les solutions proposées. Je note, en outre — et j'en termine sur ce point — que si les orateurs de l'opposition ont abondamment dénoncé ce bilan, aucun d'entre eux pourtant n'a pu citer une seule phrase pour dire : « Cela est faux. »

M. Michel Barnier. On n'a pas le temps de tout dire !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Tel aurait été sans doute votre propos si vous en aviez trouvé une !

Il apparaîtrait, en second lieu, que ce Plan n'a pas été concerté, discuté avec les partenaires sociaux et se serait réduit à une simple élaboration administrative. Cette énormité fut affirmée à cette tribune même.

Qu'il me suffise de rappeler qu'en trois mois une commission, composée de trente-huit membres, réunissant toutes les forces économiques et sociales du pays à travers leurs organisations représentatives, s'est réunie onze journées pleines pour aborder tous les thèmes du Plan intérimaire. Cette commission a été ouverte à des sensibilités ou à des groupes jusqu'alors tenus à l'écart du processus d'élaboration du Plan : les consommateurs, les coopérateurs, les mutualistes, les écologistes. Elle comportait naturellement des représentants du conseil national du patronat français, de la confédération générale des petites et moyennes entreprises, de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la C.G.T. Force ouvrière, de la C.F.T.C., de la C.G.C. et de la F.E.N., bref l'ensemble de ce que l'on appelle les partenaires sociaux.

Cette commission a été consultée sur quasiment chaque chapitre, voire sous-chapitre, du Plan et sur les grands dossiers pour lesquels le Gouvernement souhaitait recueillir l'avis des partenaires sociaux avant de se prononcer. Par exemple, avant le débat sur l'énergie, qui s'est tenu dans cet hémicycle même début octobre et avant le conseil des ministres du 10 novembre, qui a arbitré sur le financement de la sécurité sociale et de la solidarité nationale, la commission des partenaires sociaux au Plan a été consultée et a fourni des éclairages fort utiles — je suis le mieux placé pour en témoigner — à la réflexion gouvernementale.

Enfin, toutes les régions ont été consultées sur quatre thèmes essentiels ; non pas sur leur programmation régionale : j'ai le premier affirmé, et vous fûtes gentils de le répéter même s'il s'agissait pour vous d'une critique, que ce Plan intérimaire n'est pas régionalisé. C'est clair, mais sur la politique de l'emploi et sur la réforme des aides régionales, leurs contributions ont largement inspiré les travaux du Gouvernement. Je remercie M. Loncle — il ne fut pas le seul — de l'avoir rappelé.

Pouvait-on, mesdames, messieurs les députés, en trois mois, faire davantage ? Ou bien — et peut-être était-ce l'idée sous-

jacente de certains d'entre-vous — fallait-il renoncer à l'idée d'un Plan intérimaire ?

Le Gouvernement n'a pas jugé raisonnable de choisir cette deuxième branche de l'alternative. La brièveté des délais nous imposait des limites que vous avez soulignées, messieurs de l'opposition, et sur lesquelles je viens de m'expliquer. Mais il nous fallait ce cadrage de cohérence pour les deux prochaines années et ce moyen de décrire précisément la stratégie macro-économique d'ensemble de l'action du Gouvernement.

C'est pourquoi le Gouvernement vous propose ce document, dont je connais assez les limites, pour vous annoncer une réforme des méthodes et des procédures de la planification, qui correspondra à une autre démarche, notamment parce qu'elle sera régionalisée. Néanmoins ce document représente un progrès et une avancée par rapport au VIII^e Plan que — il faut tout de même le rappeler — le gouvernement précédent n'avait pas même osé faire venir en discussion devant vous. Le Plan intérimaire, par rapport à ce « non-Plan », est tout de même un vif progrès. Je reconnais cependant que ce n'est pas le produit final et que nos ambitions vont plus loin. Mais dans cette non-présentation, dans cet avortement du VIII^e Plan, reconnaissez au moins qu'il n'y avait plus ni obligation ni ardeur.

Il paraîtrait encore que ce Plan n'est pas chiffré, qu'il n'annonce pas d'objectifs précis, qu'il n'est pas sorti du stade du « Plan-discours ». Puisque certains d'entre vous paraissent ne pas l'avoir lu attentivement, il me faut vous rappeler — excusez-moi de vous infliger cette litanie de chiffres, mais y a-t-il meilleure réponse — quelques-uns des objectifs chiffrés qu'affiche le Plan intérimaire.

Premièrement, 400 000 à 500 000 emplois nets créés en deux ans ;

Deuxièmement, l'objectif d'une croissance de 3 p. 100 dès 1982 et d'un rythme comparable en 1983 ;

Troisièmement, la perspective des trente-cinq heures hebdomadaires de travail à la fin de 1985 ;

Quatrièmement, au moins 2 p. 100 de croissance du revenu disponible global des ménages en valeur réelle, c'est-à-dire en pouvoir d'achat.

Cinquièmement, une augmentation de plus de 50 p. 100 des prestations familiales en 1982 ;

Sixièmement, le relèvement de 1,9 p. 100 à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut de la dépense nationale de recherche d'ici à 1985, le Plan intérimaire marquant les premières étapes de la poursuite de cet objectif ;

Septièmement, un objectif de consommation d'énergie qui, d'année en année, s'organise autour de la perspective de 232 millions de tonnes d'équivalent-pétrole en 1990 ;

Huitièmement, 405 000 logements neufs et 145 000 opérations de réhabilitation en 1982, l'effort devant être continué en 1983 ;

Neuvièmement, le doublement du budget culturel de l'Etat en 1982, porté à 1 p. 100 du budget en 1983 ;

Dixièmement, l'augmentation des moyens en personnel au service du développement de la vie associative : 3 500 emplois en 1982, effort qui sera accru en 1983 ;

Onzièmement, porter de 30 à 50 milliards de francs le montant des études et travaux facturés à l'étranger.

A cela, s'ajoutent des engagements qui ne comportent pas de chiffres dans leur libellé mais qui ont valeur quantitative ;

Douzièmement, la stabilisation du poids des charges qui pèsent sur les entreprises — je reviendrai plus en détail sur ce point quand j'aborderai l'analyse économique ;

Treizièmement, la réduction de l'ordre d'une heure de la durée hebdomadaire du travail — conséquence du chiffre global pour 1985 donc au-delà de la perspective du Plan de deux ans ;

Quatorzièmement, le maintien — maintien seulement — du pouvoir d'achat moyen des salaires au-dessus de 1,5 fois le S. M. I. C. ;

Quinzièmement, une programmation de la progression du S. M. I. C. en 1982 et 1983 du même ordre de grandeur qu'en 1981.

Mesdames, messieurs les députés, pour un Plan sans objectifs ni précis ni chiffrés, voilà qui n'est quand même pas si mal ou bien dois-je dire que c'est presque un peu trop ? Mettez-vous d'accord !

Il paraît enfin que ce Plan n'est pas financé. Vous rappellerai-je, mesdames, messieurs les députés, qu'il n'y a pas si longtemps vous débattiez du projet de loi de finances ?

Le fascicule d'information budgétaire qui vous a été distribué, à ma connaissance, hier matin, rassemble les mesures budg-

taires nouvelles en référence aux orientations inscrites dans le Plan de deux ans. Ce fascicule est, en droit budgétaire, ce qu'on appelle un « jaune » bien qu'imprimé sur papier blanc.

Que rappelle-t-il ?

Ces mesures budgétaires nouvelles en référence aux orientations inscrites dans le Plan, c'est-à-dire correspondant au même système de priorité, couvrent 45 milliards de francs pour les titres III et IV et 99 500 millions en autorisations de programme pour les titres V et VI, soit un total de 145 milliards de francs.

Voilà une réponse précise qui départagera ceux d'entre vous qui accusent mon collègue le ministre du budget d'avoir rogné les ailes du Plan — quel méchant procès d'intention ! — en le vidant de tout engagement financier, et les autres qui affirmaient que le Plan additionnerait tellement de projets que le budget ne pourrait jamais les financer. Là aussi, messieurs de l'opposition, mettez-vous d'accord. Ce serait un vif progrès dans la clarté de notre débat.

Au fond, messieurs les députés de l'opposition, vos critiques du Plan intérimaire s'annulent un peu du fait de leurs contradictions. Pour les uns, comme M. Méhaignerie, il y avait trop de priorités. Les orientations ne seraient ni assez précises ni assez sélectives. Pour les autres, comme M. Barnier, ce Plan serait lacunaire : des pans entiers de l'activité sociale auraient été oubliés. Pour d'autres encore — notamment M. Gilbert Gantier et M. Cousté, mais ils ne sont pas les seuls — des oublis immenses auraient été faits. Mais cette critique résulte d'une étrange lecture verticale du Plan : on ferait une politique de l'emploi comme on fait une politique agricole et une politique du logement. Or l'emploi est un objectif. Il est le résultat économique d'une politique globale parfaitement intersectorielle. L'emploi figure à chacun des chapitres, à chacun des paragraphes du Plan comme référence principale. La même observation s'adresse à M. Cousté à propos du commerce extérieur.

M. Pierre-Bernard Cousté. Sujet capital !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. C'est absolument capital. C'est même le cœur de toute la réflexion du Plan, monsieur Cousté. Je reviendrai d'ailleurs sur la manière dont nous l'attaquons ; je réponds ici aux critiques de méthode et j'aborderai la macro-économie, si j'ose dire, dans quelques instants.

La contrainte extérieure, en tout cas, est présente dans chacune de nos réflexions et dans la cohérence de la stratégie d'ensemble que nous vous proposons.

Le Plan intérimaire est en effet le cadre de cohérence de l'action gouvernementale pour les deux prochaines années. A ceux qui, comme M. Méhaignerie ou M. Barnier, critiquent l'absence de sélectivité du Plan...

M. Michel Bernier. Rappelez-vous ce qu'a déclaré M. Planchou !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. J'évoquerai ses propos tout à l'heure. Je me suis trouvé tout à fait d'accord avec lui.

M. Michel Barnier. C'est votre jugement qui est sélectif !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Point du tout !

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. C'est un jugement de qualité !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. De l'intervention de M. Planchou, je retiens surtout qu'il a constaté, comme moi, que ce Plan intérimaire est aussi intérimaire quant au caractère offensif et volontaire de la planification. Nous n'avons fait qu'une partie du chemin et, si j'ai une complicité profonde avec votre rapporteur, c'est d'abord celle-là. N'essayez pas de jouer au petit jeu de la division des socialistes. La richesse du socialisme, c'est sa diversité. Vous avez toujours sous-estimé notre capacité à faire front contre l'ennemi commun même quand c'est vous qui en prenez la figure, par ailleurs souriante.

M. Christian Bergelin. Parlez d'adversaire et non d'ennemi !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Partenaires conflictuels, si vous voulez, dans la négociation démocratique des conflits d'intérêts ; nous sommes tous des démocrates !

La stratégie du Plan comporte et intègre les mesures prises depuis le mois de mai pour lutter contre le chômage et elle développe une politique pour l'emploi appuyée sur un effort accru de solidarité nationale et sur la rénovation de l'appareil productif de la France.

Nous savons que les maigres moyens de manœuvre que vous nous avez laissés ne doivent pas être gaspillés. L'austérité budgétaire des gouvernements de M. Raymond Barre a, au nom du sacro-saint principe de l'équilibre budgétaire, accéléré la spirale déflationniste créée par les deux chocs pétroliers. Voilà notre critique centrale.

Le drame de cette stratégie, c'est qu'on soit passé d'un million à deux millions de chômeurs en moins de deux ans et demi. Ce véritable assassinat de l'économie française a eu aussi comme résultat de provoquer une minimisation de la dépense. Nous en encaissons le résultat, tout en gardant la critique.

Cette politique a eu une seule vertu : sur le plan comptable, on enregistre un des plus faibles besoins de financement public des principaux pays industrialisés rapporté au produit intérieur brut. De même, la défense du franc, qui était devenue une fin en soi, ...

M. Robert Galley. Ce n'est pas votre cas !

M. Pierre-Bernard Cousté. Vous ne pouvez pas dire que vous ne défendez pas le franc, quand même !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. ... alors que ce n'est tout de même qu'un moyen, a permis de limiter, de plus en plus artificiellement d'ailleurs, le besoin de financement de la nation.

Eh bien, nous entendons gérer ces deux legs du passé, avec intelligence, si possible, au profit de la politique de l'emploi. Nous entendons utiliser les marges de manœuvres financières internes et externes pour créer les conditions d'un retour à une croissance forte et durable.

Mais il ne s'agit pas, encore une fois, de gaspiller les chances de la France : d'une part, le recours à l'endettement extérieur restera limité, car des déficits répétés de plus en plus importants provoqueraient un endettement cumulatif qui deviendrait difficile à financer et dangereux pour notre indépendance. D'autre part, le déficit budgétaire lui-même ne sera pas inconsidérément aggravé : le Plan intérimaire en prend l'engagement.

Le déficit qui a été prévu pour 1982, et qui n'est pas beaucoup plus important que celui qui aurait résulté spontanément de la poursuite de la politique antérieure, montre toute la mesure avec laquelle le Gouvernement entend gérer les finances publiques. Pour les deux prochaines années, il s'attachera à infléchir la dépense publique et à modifier progressivement la répartition des prélèvements obligatoires. Nous pourrions le faire parce que la nouvelle donne politique et sociale, depuis le printemps dernier, le permet.

J'ajoute que ce déficit budgétaire pour 1982, même s'il a grandi, reste le deuxième moindre déficit budgétaire par rapport au produit intérieur brut de tout le monde développé. Il faut garder présents à l'esprit ces ordres de grandeur, mesdames et messieurs des députés.

Soyez assurés que nous honorerons la confiance que les Français ont placée dans la politique du Gouvernement, celle-là même qui, grâce à l'extension du secteur public et à la décentralisation, fournit les moyens d'un puissant renouveau économique et social, accompagné par une dynamisation modérée et prudente des finances publiques.

La mise en œuvre de la stratégie du Plan intérimaire, c'est d'abord la recherche d'une croissance durable et plus rapide que celle des années passées. Elle prend appui, dans un premier temps, sur une relance de la demande intérieure et, au premier chef, de la consommation populaire.

Le relèvement de certaines prestations sociales et des bas salaires a satisfait, en même temps qu'à cet objectif, à des préoccupations sociales. Simultanément, cette stratégie jette les bases structurelles d'une croissance plus autonome par le développement des capacités de production et la réduction de la dépendance énergétique, la promotion des exportations et la reconquête du marché industriel national.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement a arrêté sa politique énergétique au début du mois d'octobre et, n'en déplaise à M. Barnier, il met au point des plans sectoriels intégrés dans une stratégie industrielle cohérente et j'y reviendrai dans un instant.

Tout cela est une stratégie de sortie de crise adaptée. Elle est une condition d'un retour, au-delà des mesures spécifiques pour l'emploi, à une situation assainie caractérisée par une

nette amélioration du niveau de l'emploi. Dans cette perspective, le Plan intérimaire propose un programme de solidarité nationale car c'est bien l'accord des grands partenaires sociaux, et d'abord du monde du travail, qui permet à l'économie française de retrouver une plus grande cohésion et, par là, un plus grand dynamisme. Cette stratégie incorpore l'objectif d'un meilleur partage des revenus.

A ce point de ma démonstration, je voudrais répondre à M. Barnier, qui semble douter de la volonté du Gouvernement de lutter contre l'inflation.

Le maintien de la hausse des prix au rythme actuel ne peut pas être accepté. L'inflation rampante perturbe de plus en plus gravement les mécanismes économiques ; elle accroît dangereusement les tensions sociales. Nous avons, en ce qui concerne l'inflation, probablement des idées différentes sur les méthodes de traitement de ce fléau. Mais je demanderai volontiers acte à l'opposition du fait qu'un gouvernement, qu'une majorité, qu'une coalition politique, aujourd'hui au pouvoir, qui a comme premier souci celui de l'équité, celui de la justice sociale, a bien davantage besoin qu'une coalition qui n'a pas cette priorité d'une constance de l'étalon de mesure qu'est la monnaie afin que la distribution du revenu ne soit pas constamment faussée par la variation de celui-ci. Mais il se trouve qu'on a demandé peut-être un peu trop à la politique monétaire et pas tout à fait assez aux politiques structurelles dans la lutte contre l'inflation.

L'un des prix les plus inducteurs d'inflation dans notre pays, l'un de ceux qui à travers les ravages qu'il provoque dans les budgets familiaux produit des comportements inflationnistes est celui du logement et du foncier. J'ai l'intime conviction, et je n'aurais certainement pas besucoup de mal à vous la faire partager, que si le prix du foncier a augmenté obstinément pendant des années — une fois et demie plus vite que tous les autres prix — ce n'est pas parce que la Banque de France serait laxiste en matière de crédits, mais parce qu'il y a la spéculation foncière. A cela, il faut mettre fin, et on demandera d'autant moins au contrôle par la politique monétaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Christian Goux, président de la commission. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. De la même façon, si en France, les produits frais non transformés de l'agriculture sont achetés par le consommateur à un prix qui est de quatre à cinq fois supérieur à celui qui est payé au producteur, alors que ce rapport n'est que de un à trois et demi ou quatre dans la plupart des grands pays voisins, c'est parce que nos circuits de distribution sont trop lourds, et la part des intermédiaires prépondérante. En effet, ce n'est pas le commerçant au bout du circuit qui encaisse cette marge.

Le cas limite est celui du poisson, fréquemment payé par le consommateur sept fois celui qui a été perçu, sans changement de nature du produit, par le marin pêcheur. Quelque chose est cassé. Comment voulez-vous demander à l'encadrement du crédit, à la limitation de la croissance monétaire des moyens de lutte contre l'inflation pour corriger ces effets-là ?

Voilà pourquoi votre limitation des moyens financiers accordés à l'économie toutes les années passées n'a produit aucun résultat sensible en matière d'inflation et n'a pas empêché celle-ci de s'accélérer. Tranquillisez-vous : nous serons, dans ce domaine, fort stricts et, je l'espère, plus encore que vous car il nous importe davantage à nous, au nom même d'une politique de redistribution des revenus et d'équité, que le mètre-étalon soit stable et que le pouvoir d'achat des salariés ne leur soit pas reconquis par cet impôt hypocrite qu'est l'inflation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

L'adaptation de la politique monétaire aux objectifs de la politique économique et sociale sera donc une préoccupation constante pendant le Plan intérimaire.

La recherche d'un meilleur fonctionnement des marchés et une modulation conjointe de l'évolution des prix et des revenus nominaux viendront renforcer les effets de cette politique monétaire, dans les conditions que je viens d'exposer.

A M. Bergelin je dirai que le Plan de deux ans n'a pas fait, effectivement, l'objet d'un chiffre exhaustif. La raison de cette absence de bouclage financier est fort claire.

Les objectifs chiffrés annoncés par le Plan ne résultent pas de projections détaillées par secteur qui retraceraient le comportement des différents agents économiques. Ce plan est intérimaire aussi en ce sens qu'il donne les conditions fondamentales à respecter pour mettre en œuvre les orientations du Gouvernement, approuvées par le pays, et pour réaliser les transformations économiques et sociales que ce dernier attend.

A cet égard, je dirai un mot des charges sociales dont nous avons beaucoup entendu parler depuis le début de ce débat. Je rappellerai à l'Assemblée que les cotisations sociales sont passées de 14,6 p. 100 en 1973 à 18,3 p. 100 en 1980 par rapport à la valeur ajoutée des entreprises privées. Excusez-moi, messieurs de l'ex-majorité, mais nous ne sommes au pouvoir que depuis sept mois. Épargnons-nous au moins les leçons rétrospectives et convenons que le problème est difficile.

Pour 1981, mais nous n'avons pas encore les chiffres complets, le pourcentage sera probablement de 18,8 p. 100 ; en 1982, il sera du même ordre. Pour l'essentiel, cette augmentation est due non pas seulement aux mesures sociales nouvelles qu'il était indispensable de prendre, mais aussi au fait qu'en 1981 on a assisté à une réduction importante de la valeur ajoutée des entreprises privées, qui est la suite logique de la politique que vous avez appliquée. A cotisations relativement constantes dans la rigidité de la masse des salaires, quand la valeur ajoutée baisse, le pourcentage augmente. Tel est aussi l'un des résultats de la politique dont vous avez été les dignes soutiens et les dignes interprètes.

A l'heure où s'engagent des réformes importantes, où le mouvement de régionalisation s'amorce, où de nouveaux moyens se mettent en place grâce à l'élargissement du secteur public industriel, où le dialogue social se déroule dans de multiples domaines, allant de la réduction du temps de travail à l'extension des droits des travailleurs, où une commission travaille sur le développement et l'orientation de l'épargne, il ne nous était pas possible — nous ne l'avons d'ailleurs pas voulu — de figer les perspectives des structures de financement dans les chiffres. Au reste, on ne peut demander au Plan à la fois d'être sélectif et de préciser dans le détail les conditions de l'équilibre des divers flux monétaires et financiers. Les modalités d'application seront précisées progressivement.

S'il n'y a pas de bouclage financier, nous avons au moins la certitude comptable et la volonté politique que se réalisent les orientations définies, et, en tout cas, pour les deux années à venir, l'équilibre des grands flux économiques. Puisque les flux physiques seront assurés, nous aurons, en termes d'emplois et de ressources, une contrepartie au niveau des flux financiers et la réalisation du Plan devra probablement s'accompagner de certaines modifications importantes dans l'organisation des circuits financiers de ce pays, dans les modes de collecte de l'épargne, dans la capacité d'affecter plus directement cette épargne à l'investissement.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Cela ne va pas de soi, compte tenu des structures financières dont nous avons hérité.

La politique générale qui a été menée au cours des dernières années, et plus particulièrement celle qui a été appliquée au secteur bancaire, incitait davantage à des placements de sécurité, à long terme, qu'à des placements en capitaux à risques. La recherche de moyens d'emprunt pourra peut-être s'étendre grâce à l'appel qu'elle lance à l'ensemble de l'épargne. Nous aurons des transformations à faire. La commission de l'épargne qui siège auprès de M. le ministre de l'économie et des finances nous donnera des orientations en ce sens.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. C'est essentiel !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. En effet ! Les orientations nécessaires devraient être dégagées au printemps.

M. Jean-Paul Planchou, rapporteur. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Pour 1982 d'ailleurs, le budget économique donne déjà de nombreuses précisions sur les perspectives de croissance, sur l'évolution des revenus, sur l'équilibre des capacités et des besoins de financement. Pour 1983, le budget économique et la préparation de la loi de finances permettront de préciser, en temps utile, la mise en œuvre des orientations définies par le Plan.

De nombreux orateurs, notamment M. Royer, M. Méhaignerie, M. d'Aubert, M. Bergelin, ont évoqué la confiance nécessaire à la réussite de la stratégie du Plan. Ils ont nié qu'une mobilisation puisse naître autour de ce projet.

J'avoue avoir du mal à retenir cet argument. La confiance ne se décrète pas et vous auriez souri si j'avais écrit le contraire dans le document qui vous est soumis. Ce « je » est immodeste d'ailleurs et ne reflète pas l'importance que mes quarante-deux

collègues ont accordé à la lecture des passages qui les concernaient et au rôle qu'a joué le Premier ministre dans les arbitrages. Chacune des lignes de ce document engage l'ensemble du Gouvernement. Je puis en témoigner après d'innombrables réunions interministérielles. Je m'en sens le droit et j'en ai même le mandat !

M. Michel Barnier. Certains ont du être déçus !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. En effet, l'exercice planificateur comporte parfois l'usage des forceps pour l'accouchement d'arbitrages difficiles.

M. Pierre-Bernard Cousé. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. La confiance ne se décrète donc pas, elle se mérite.

Le 10 mai, messieurs de l'opposition, c'est une crise de confiance qui vous a chassés du pouvoir. Je ne crois pas qu'il y ait d'autres interprétations possibles et n'ayant pas le goût de la polémique, j'exprime là un constat. Pourquoi ? Parce que — et cela est apparu de manière tout à fait claire dans le débat d'hier soir lorsque j'ai interrompu M. François d'Aubert — vous n'avez su, durant sept ans, que tenter de démontrer que rien ne pouvait être fait contre le chômage. Il fallait donc se risquer à entreprendre une politique de lutte contre le chômage.

M. Daniel Goulet. On verra !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. M. Méhaignerie a notamment repris cette démonstration hier. En vous accrochant à des solutions condamnées par les faits, en signant et en persistant dans le monétarisme le plus classique, l'opposition m'a donné l'impression de regretter presque que M. Barre n'ait pas été aussi « rigoureux » que M. Reagan et Mme Thatcher.

Moins de déficit budgétaire, moins de prestations : cette politique donne les résultats sociaux que l'on voit en Grande-Bretagne. Le nombre des chômeurs y a augmenté d'un million en quelque dix-huit mois et, de plus, on commence à voir dans la rue les résultats de cette politique sur toute une jeunesse en désespérance.

M. Robert de Caumont. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Car nos devoirs ne sont pas uniquement économiques.

Cette politique du nœud coulant conduirait, si elle était poursuivie, à l'étouffement lent de la société française. Voilà ce qui nous incite à choisir une autre politique dont je n'ai jamais nié, pour ma part, qu'elle comportait des risques puisqu'ils sont même décrits et analysés dans le Plan intérimaire. M. Ansart est d'ailleurs revenu sur quelques-uns d'entre eux dans son rapport.

C'est de cette politique au fil de l'eau, de cet écrasement par le poids des choses que les Français n'ont pas voulu. La confiance, nous entendons la construire et la susciter en menant une politique complexe adaptée à la gravité exceptionnelle de la situation que résumait M. Royer en faisant justement allusion au double fléau de l'inflation et du chômage.

La politique que nous engageons est nouvelle puisqu'elle conjugue la relance par la demande autonome.

La remise en marche doit être prudente. Ainsi les organisations syndicales, qui sont plus responsables que vous ne semblez le penser, messieurs de l'opposition — mais les connaissez-vous ? — ont accepté le maintien du pouvoir d'achat pour les salaires supérieurs à une fois et demie le S.M.I.C. Elles l'ont accepté parce que leur priorité numéro 1 est actuellement l'emploi, avant même d'être le revenu — et on les comprend — mais à condition que cette politique trouve sa traduction, de façon perceptible, en termes d'emploi. La modération des responsables syndicaux en ce qui concerne les salaires ne peut être comprise par leurs mandants que si la situation de l'emploi s'améliore.

Le moteur de la consommation doit être relayé par la politique de l'offre, c'est-à-dire par une politique industrielle. Celle-ci, fondée sur un effort de productivité et d'innovation technique, met en jeu effectivement les finances publiques. Vous savez bien que c'est la seule manière de ne casser ni la consommation, ni la reconstitution des marges des entreprises. Une telle relance ménage le recours aux importations car nous restons sous la contrainte extérieure, ce que semblent oublier un certain nombre d'entre vous quand ils passent à la critique intérieure de la politique que nous engageons.

Faisant de la reprise de l'investissement, permise par l'effort public et par le dégageant des marges nécessaires dans les entreprises...

M. Pierre-Bernard Cousté. L'autofinancement.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. ... l'axe central de sa politique, le Gouvernement lance un appel à la modération des hausses de revenus nominaux et à la stabilisation des charges. Les chefs d'entreprise savent bien que ce choix tient compte de leur rôle central dans la mobilisation contre le chômage. A ce propos, je note avec un certain amusement — j'ai eu la chance de participer aux travaux du « groupe 2 » — la grande différence de la tonalité et d'orientation dans l'expression des critiques, des inquiétudes, des doutes suivant qu'il s'agit de la partie droite de l'Assemblée ou des représentants du patronat à la commission centrale du Plan.

M. Michel Bernier. L'argument est facile !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Le patronat, lui, sait qu'il n'y a d'avenir pour ses propres entreprises qu'à la condition de remettre l'économie en croissance et qu'il y a, sur le plan de la priorité donnée à l'emploi, une évidente convergence de l'essentiel des agents sociaux français. On ne discute et on ne combat entre nous que sur les modalités, les contreparties et les contradictions d'intérêts quant à la répartition de cette croissance. Mais sur l'objectif lui-même, il peut y avoir convergence.

Nous pouvons, nous, monsieur Méhaignerie, faire admettre au monde du travail cette stratégie de sortie de la crise, parce que nous affirmons en contrepartie la nécessité absolue de la reprise du dialogue social sur le plan national et jusque dans l'entreprise et l'ouverture de la négociation sociale, alors que, pendant des années, ce dialogue a été bloqué. On a dans ce pays ignoré la négociation. Comment auriez-vous mobilisé cette armée que vous ne daigniez pas seulement rencontrer pour discuter ou l'informer de votre plan de bataille ?

A notre stratégie affichée, à ces enjeux que nous voulons rendre plus clairs pour tous, vous avez préféré la régulation anonyme et lointaine des dogmes monétaires. Aux besoins sociaux, qui remontaient des profondeurs du pays, vous avez en fait opposé un refus formel, alors que nous élargissons la solidarité et améliorons en priorité le sort des plus défavorisés.

Vous l'avez bien noté : l'équilibre du Plan intérimaire, c'est, face à ces 3 p. 100 d'objectif de croissance, un objectif de croissance de la consommation des ménages de 2 p. 100 seulement, lui-même explicité en une croissance plus rapide du pouvoir d'achat des personnes âgées, des petits salaires et des familles, cela étant compensé par le maintien seulement du pouvoir d'achat des salariés payés au-delà d'une fois et demie le S.M.I.C. Pourquoi 2 p. 100 seulement, quand il y a 3 p. 100 de croissance de la production ? Parce qu'il nous faut davantage pour l'exportation et pour l'investissement. Le voilà l'équilibre qui incorpore l'objectif de justice sociale, la voilà la cohérence de cette stratégie. Elle exige maintenant d'être mise en place sur le plan extérieur et sur le plan du financement de l'investissement.

Mais il faut, dans le compromis social, dire clairement ce que chaque partenaire a à gagner, et dans la mobilisation pour l'emploi, pour l'expansion, tous les partenaires sont solidaires. Ils ont tous à trouver leur place dans cette grande ambition qui est de remettre la France au travail.

Plutôt que de dilapider les forces de la nation en prélevant sur sa substance pour indemniser le chômage — 3,6 p. 100 de prélèvement sur le salaire pour le chômage ! — il nous paraît préférable de remettre la France au travail et de créer de la richesse. Le Plan intérimaire l'affirme à de nombreuses reprises. Son objectif est de permettre la mobilisation des facultés de chacun en vue du plus grand développement possible de la prospérité commune.

La situation dont nous héritons, tant sur le plan international — bouleversement du système énergétique mondial, ampleur des changements technologiques, crise du système monétaire — que sur le plan national — vieillissement de l'appareil productif, faiblesse de l'effort de recherche, médiocre qualité du dialogue social dans l'entreprise, dévalorisation du travail ouvrier — appelle un certain nombre de ripostes. Ces ripostes, pour être pleinement efficaces, supposent la mobilisation de tous les agents économiques.

Mobilisation des travailleurs, car tout nous montre que c'est de l'information du personnel, de son association à la marche de l'entreprise que dépend la compétitivité de notre appareil

productif. Les exemples étrangers sont là pour justifier une telle attitude.

Mobilisation des chefs d'entreprise.

M. Pierre-Bernard Cousté. Il faut leur donner la confiance !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Quand nous n'augmentons pour 1982 leurs charges sociales que de deux dixièmes de point, et que nous demandons aux salariés l'effort essentiel pour préserver les marges des entreprises, tout en préservant nos engagements de justice sociale, les chefs d'entreprises eux-mêmes, en faisant leurs comptes, s'apercevront que nous ne pouvions guère faire mieux. Je suis même plutôt fier du résultat.

Je suis sûr que quand retomberont les emballements, la mousse des querelles politiciennes, du dialogue âpre, parce que, après tout, c'est vrai, les chefs d'entreprises se sentaient plus à leur aise dans leur relations intellectuelles, personnelles avec vous qu'avec nous, quand la défaite sera digérée, ils feront leurs comptes et s'apercevront que la demande est là, qu'il y a des commandes, qu'un important budget en augmentation est affecté aux aides à l'industrie et que presque la moitié de tout le crédit qui circule est accordée à des taux bonifiés. Face à cet inventaire, les chefs d'entreprise comprendront qu'il n'y a pas de raison de ne point répondre à la demande et de saborder leur entreprise pour un motif idéologique, bref, qu'il n'y a pas de raison de se suicider.

Je suis confiant : l'investissement accompagnera la reprise, mais je conviens que celle-ci n'est pas encore là. C'est en fait vers Pâques que la fin du mouvement de déstockage créera la situation conjoncturelle où tout se gagnera ou se perdra.

M. Pierre-Bernard Cousté. Pourquoi votre collègue de l'économie et des finances a-t-il, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, autorisé le relèvement des taux des prêts du Crédit national et de la caisse des petites et moyennes industries ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. S'il ne l'avait pas fait, monsieur Cousté, vous nous critiqueriez durement pour ne pas défendre la monnaie nationale quand elle est menacée. Alors, soyons sérieux. Croyez que cela n'a fait plaisir ni à mon ami le ministre de l'économie et des finances, ni à moi-même, ni à l'ensemble du Gouvernement.

M. Pierre-Bernard Cousté. Je note votre réponse.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Mais nous sommes dans une situation internationale difficile, et nous avons peut-être trop sacrifié au maintien de la France en économie ouverte.

Sur ce point, l'intervention de M. Royer fut nuancée et prudente, mais, pour ma part, responsable de la planification, c'est-à-dire de la préparation de l'avenir de la France, responsable de l'intégration dans la décision publique au jour le jour du genre d'avenir que l'on se fabrique, je sais trop que l'état actuel du monde et le niveau de division internationale du travail auquel il a abouti fait que la compétitivité technologique, l'accès constant aux techniques les plus modernes, la capacité de diffuser vite ces techniques, tout cela ne se joue plus sur un ensemble national protégé.

Nous n'avons plus vraiment cette possibilité. Il nous faut être performants à l'intérieur et en prendre les moyens, pour avoir une économie équilibrée, ce qui nous permettrait de ne pas dépendre des autres.

Il y a quelques cas où, lorsque la libre concurrence devient une jungle ou lorsque la compétition conduit à une tolérance du *dumping*, il faut procéder à des mises en ordre. Et c'est d'ailleurs tout le sens de l'attitude du Gouvernement dans ses démarches constantes auprès de la commission des communautés économiques européennes à Bruxelles.

Mais nous n'irons pas plus loin. Que n'entendrions-nous venant de vos bancs, messieurs de l'opposition, si nous allions plus loin ! C'est pourquoi, hélas ! j'en conviens, les taux d'intérêt ont augmenté.

Contrairement à ce que plusieurs orateurs de l'opposition, notamment M. Barnier, ont contesté, le Plan définit donc un partage clair des responsabilités entre l'Etat et les entreprises. Il définit les règles du jeu. Il permettra à l'esprit d'initiative et de responsabilité des chefs d'entreprise de s'exprimer au mieux dans les difficultés présentes que nul ne songe à nier.

L'entreprise, agent économique essentiel, est un centre de décisions autonome. Le Plan définit le cadre dans lequel cette autonomie pourra s'exercer avec le plus d'efficacité. Et quand l'entreprise est nationale, cette autonomie s'exprime dans la

définition par elle de ce qu'elle peut et ne peut pas. Les charges de service public qui pèsent sur elle seront compensées. Ce sera l'objet du contrat de Plan, qui organisera la relation entre l'Etat et les entreprises nationales.

En relançant la demande, le Gouvernement a levé le principal obstacle à la reprise de l'investissement qui résidait dans l'absence de perspectives de débouchés. En indiquant qu'il s'efforcera de stabiliser les prélèvements opérés sur les entreprises, il lève un autre obstacle à la reprise de l'investissement.

M. Barnier nous a reproché de méconnaître la réalité. Or, a-t-il ajouté en substance, il n'y a pas d'espoir d'économie compétitive sans assainissement préalable de la situation financière des entreprises. A-t-il bien lu le texte du Plan ?

Qu'y lit-on effet ? Que le Gouvernement entend lever l'obstacle de la situation financière de l'entreprise en confortant les fonds propres, en facilitant l'accès au crédit, notamment aux prêts de longue durée, et en réduisant le crédit inter-entreprises. Mais j'ajoute que le succès d'une telle politique implique la simultanéité de la croissance de l'offre et de celle de la demande. Or, pour avoir pendant des années cherché à restaurer les marges des entreprises, sans pour autant faire quoi que ce soit pour dynamiser la demande et la consommation populaire, les gouvernements précédents se sont trouvés avec des années où les entreprises obtenaient de meilleurs comptes sans que, pour autant, on enregistre un gramme d'investissement de plus ! Cela avait été parfaitement compatible avec une baisse, année sur année, de l'investissement productif privé. Voilà ce qui vous est arrivé, parce que votre politique n'était pas synthétique, équilibrée.

Il n'en reste pas moins que, pour que la nôtre le soit, il faut que les charges des entreprises n'augmentent pas.

M. Pierre-Bernard Cousté. Tout de même, vous le reconnaissez !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Les mesures prises pour conforter les fonds propres sont importantes. Le budget pour 1982 en est déjà la traduction, et l'effet sera encore amplifié en 1983.

Les réformes, notamment fiscales, qui seront décidées à partir des conclusions de la commission présidée par M. Dauterme et la nationalisation de l'essentiel du système bancaire permettront d'améliorer progressivement et profondément la situation financière des entreprises et de rendre les banques plus solidaires du développement de l'industrie nationale.

Il faudra mettre en place de nouveaux titres d'épargne, de nouvelles formes d'apport de fonds propres, en particulier pour les entreprises non cotées en bourse.

J'ai en tête, à titre personnel, un certain nombre d'idées jugées subversives par l'establishment financier dans ce pays. Je ne les décrirai donc point encore, mais comptez sur ma combativité au service de l'invention, de l'imagination financière et de l'utilisation du réseau bancaire nationalisé pour impliquer, plus que par le passé, les banques françaises dans la prise de risques, car c'est cela qu'elles ne savent pas faire. Et si le financement de l'industrie est un service, comme doit l'être l'alimentation en électricité, de l'activité publique, c'est au service de la prise de risques que nous organiserons le service public du crédit. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur divers bancs des communistes.)

Parallèlement, les aides en faveur des entreprises seront considérablement accrues — elles le sont déjà — notamment pour les entreprises industrielles, dans le temps même où elles seront rationalisées en vue d'une plus grande simplicité et d'une plus grande efficacité.

Les règles du jeu, mesdames, messieurs les députés, sont claires. A propos du développement de certains secteurs de l'industrie, qui a dit à cette tribune que nous ne parlions pas du bâtiment et des travaux publics alors que tout un chapitre leur est consacré ? Que n'avons-nous entendu ! Je passe.

Tout ce développement ne correspond pas à un discours, comme on l'a dit, mais à une réalité que le budget, d'une part, le Plan intérimaire, de l'autre, traduisent concrètement et que le Gouvernement s'engage à respecter.

La politique industrielle serait-elle absente du Plan ? Non, bien entendu ! Et j'en veux pour preuve que les critiques qui ont été portées aux documents annexés au projet de loi se sont, là encore, annulées. D'un côté, on nous a accusés de ne pas être assez sélectifs et, de l'autre, de n'avoir pas recherché l'exhaustivité. Alors, messieurs, soyons clairs. La mise en œuvre de la politique industrielle nécessaire à la rénovation de notre appareil productif est affichée comme une des priorités absolues du Plan. Les faits sont là, monsieur Barnier, monsieur Méhail-

gnier. Les statistiques de l'I.N.S.E.E. montrent que l'investissement industriel privé a chuté de plus de 10 p. 100 en volume depuis 1974, et cela recouvre un véritable effondrement dans certains secteurs des biens de consommation et des biens intermédiaires. Au total, le vieillissement de notre appareil productif est, hélas ! incontestable. Pour cela, nous pensons, comme vous, monsieur Barnier, qu'une politique industrielle volontariste est un impératif absolu.

Cette politique devrait-elle se limiter à quelques créneaux étroits auxquels le précédent gouvernement avait cru pouvoir se cantonner ? Je ne le pense pas. En procédant ainsi, il avait fait perdre confiance à des pans entiers de notre appareil productif. Rappelez-vous ce qui s'est passé dans le textile, si longtemps présenté comme condamné. En procédant ainsi, il n'agissait que sur une infime partie de l'emploi industriel.

Face à l'exacerbation de la concurrence internationale, l'intervention des pouvoirs publics se doit à la fois d'être ambitieuse et de couvrir un grand nombre de branches industrielles aujourd'hui déjà menacées ou en voie de l'être, sans toutefois tomber dans le saupoudrage.

Cette politique industrielle, je le rappelle, est d'abord une politique d'environnement favorable à l'entreprise industrielle. Elle se développe suivant quatre axes principaux.

Premier axe : l'effort en faveur des technologies qui conditionnent l'avenir, notamment la filière électronique et informatique, mais aussi tout ce qui touche à l'utilisation des découvertes récentes de la biologie, aux grands programmes technologiques, aux matériaux nouveaux, etc. Les nationalisations de Thomson, de la C.G.E., de Saint-Gobain, la prise de contrôle de Dassault et de Matra seront là les vecteurs privilégiés d'une politique ambitieuse, nécessaire pour rattraper un retard qui s'accumulait dangereusement.

Deuxième axe : les interventions sélectives en faveur des secteurs qui complètent traditionnellement les points forts de notre industrie, comme l'automobile, la pharmacie, les industries agro-alimentaires.

Troisième axe : les programmes de reconversion, notamment dans les secteurs de base, la sidérurgie ou la chimie, où l'extension du secteur public sera le moyen privilégié de restaurer une compétitivité aujourd'hui très dégradée. Je ne sais lequel d'entre vous interprétait le plan de reconversion comme impliquant fermeture et disparition. Pas du tout. Il s'agit parfois de reconverter simplement des machines, des outillages, des technologies dans la même filière de produit. Il s'agit parfois, dans la même filière de produit, de se préparer à produire le produit nouveau, utile. Il s'agit aussi, éventuellement, de prévoir des diversifications d'activités. En tout cas, c'est bien cela que signifie techniquement le mot de reconversion, et c'est cela qu'il nous faut engager partout où il existe des difficultés importantes.

Enfin, quatrième axe : les actions soutenues en faveur des secteurs les plus menacés : machines-outils, textile, habillement, filière bois, tous secteurs où nos avantages naturels ne sont pas valorisés et où l'objectif de reconquête du marché intérieur est un impératif absolu.

Tels sont les grands axes de la politique industrielle volontariste et que je pense clairs. Des actions seront mises en œuvre pour les respecter. Par ailleurs, nous avons la volonté d'associer l'ensemble des partenaires à la discussion de cette politique industrielle, et c'est là l'objet des comités tripartites qui seront réunis au commissariat général du Plan pendant les deux années à venir. Ce point est tout à fait central.

Quant à l'agriculture — et même si mon ami M. Tavernier a suggéré plaisamment qu'il s'agissait peut-être par nature d'une activité rebelle à la planification, ce que je ne crois pas, et c'était seulement dans sa bouche une boutade, car sur le fond de son propos j'étais bien d'accord — est-il un secteur où il soit plus nécessaire de baliser l'avenir, d'apprécier les conséquences de l'évolution à long terme de la demande mondiale et des nouvelles technologies et de mener des efforts de recherche, notamment dans le domaine des différentes variétés, ce qu'on commence à appeler les recherches « variétales » — la langue française évolue constamment, et je ne sais si c'est là un progrès sémantique.

Notre plan de deux ans fixe, pour l'agriculture, des objectifs de nature à favoriser la mobilisation des agriculteurs et à clarifier les règles du jeu. Renforcer l'environnement économique de l'agriculture par une priorité plus affirmée à l'emploi, obtenir à cet égard une modification des rapports de prix entre les céréales et les productions animales, qui soient plus favorables à l'élevage intensif, tout cela est nécessaire, de même qu'il est nécessaire d'aider, à ce titre, l'industrie agro-alimentaire à se développer.

Voilà qui suppose plus de clarté, d'équité et d'efficacité dans l'intervention publique dans le domaine agricole. De nouveaux instruments de gestion des marchés permettant d'améliorer la solidarité de la filière et de faire profiter tous les agriculteurs du progrès technique sont nécessaires. Ce sera le rôle des offices par produit.

L'efficacité de l'aide à l'investissement doit être améliorée. Elle doit contribuer aux grands travaux d'intérêt collectif — drainage, remembrement, irrigation, etc.

Pour les aides à l'investissement individuel, une sélectivité plus grande s'impose dans l'octroi des prêts bonifiés du crédit agricole en concentrant la bonification sur les deux étapes essentielles de la vie d'une exploitation agricole, à savoir l'installation puis la phase de modernisation.

Cette volonté de clarification implique une meilleure connaissance des revenus et une modification de la fiscalité agricole. M. le Premier ministre et Mme le ministre de l'agriculture l'ont annoncé à la profession agricole la semaine dernière.

Un groupe de travail issu de cette conférence annuelle fera le lien entre cette institut on un peu bâtarde qu'est la conférence annuelle et la planification. Il examinera notamment les améliorations à apporter à la taxe sur la valeur ajoutée, l'adaptation de la fiscalité sur les bénéficiaires aux spécificités de l'agriculture — et ce n'est pas un problème simple — les nouvelles modalités de déclaration des revenus pour les agriculteurs non soumis au bénéfice réel, etc.

Plusieurs orateurs ont aussi abordé les problèmes du Plan à partir des spécificités de leurs régions. Par la force des choses je n'y ferai ici qu'une brève allusion, puisque le Plan n'est pas régionalisé.

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est notre regret !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je voudrais cependant dire combien j'ai été sensible aux espoirs et à la confiance exprimés tant par M. Moutousamy que par M. Bertile, s'agissant des objectifs du Plan en faveur des départements d'outre-mer.

Le Gouvernement connaît les inégalités aggravées qui frappent nos compatriotes d'outre-mer. Il y accorde une importance particulière. Je peux témoigner de la persévérance avec laquelle M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé de ce secteur, s'est efforcé d'organiser de manière efficace les rapports entre son département ministériel et le Plan. De fait, dans les départements d'outre-mer, peut-être bien plus qu'ailleurs, c'est de réformes structurelles à long terme que l'on a besoin pour amorcer le développement, car c'est bien de développement qu'il s'agit : M. Bertile avait raison de poser la question en ces termes.

Mais il y a aussi la France métropolitaine. M. Souchon a évoqué les problèmes du Cantal et du massif Central, M. Dumont ceux de la Meuse et de Verdun. Tous deux et d'autres orateurs ont demandé que l'on cherche d'abord à éviter que ne perdurent ou ne se forment des zones de pauvreté. Ils ont raison et je voudrais leur faire part de mon plein accord. J'ai eu l'occasion, en accompagnant récemment le Premier ministre en Auvergne, de confirmer les priorités en faveur des régions défavorisées et le maintien d'actions de solidarité nationale destinées à corriger les injustices.

Enfin, M. Asensi a parlé de la région Ile-de-France. Je connais bien les problèmes de cette région dont je suis l'élu et dont j'ai été conciller régional. J'ai récemment confirmé que nous n'intendons pas aborder le problème des disparités interrégionales en rognant les ailes de l'Ile-de-France et en démantelant ce qui reste un de nos bastions économiques.

Néanmoins, les conditions ont changé depuis la mise en route, voici dix-sept ou dix-huit ans, d'une politique d'aménagement du territoire qui se bornait à redistribuer régionalement le « plus » de la croissance dans la masse fiscale et à couper des rameaux économiques performants, des ateliers, des usines, pour aller les greffer en province.

M. François Loncle. C'était le déménagement du territoire !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Du fait de la crise économique, il y a aujourd'hui moins de miettes à récupérer sur la croissance, et le développement régional doit reposer bien davantage sur l'animation du développement endogène, du développement autonome des différentes régions. Il y a moins lieu de demander à la région parisienne de payer un tribut spécifique au réveil des autres.

Il y a davantage lieu d'équilibrer et de corriger les handicaps de démarrage.

M. Christian Bergelin. Et les régions pauvres ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le député, s'il me fallait vous exposer dans le détail toute la réforme du régime des aides, je tiendrais trois heures à cette tribune et je ne suis pas sûr que même vous, vous le souhaitiez. (Sourires.)

M. Pierre-Bernard Cousté. Nous serions très intéressés !

M. Christian Bergelin. Pas de procès d'intention, monsieur le ministre ! (Sourires.)

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je ne vous fais pas de procès d'intention, mais je vous rappelle que les nouvelles formes du régime des aides et notamment le maintien des procédures spécifiques aux régions pauvres ont fait l'objet d'un comité interministériel récent qui a été accompagné d'une très intense publicité. Je ne doute pas que, sur les réformes récentes du Gouvernement, vous disposiez de toute l'information nécessaire. Je reviendrai d'ailleurs brièvement sur ce point dans quelques instants.

Dans la logique de mon propos, j'en viens maintenant aux problèmes de la voie d'eau, que plusieurs d'entre vous ont évoqués. La voie d'eau est un élément central avec le fer et la route, au même degré et pas moindre, de l'équilibre de l'aménagement du territoire national.

On me sait maire de la capitale de la batellerie. Un maire a surtout une fonction d'accueil. Pour moi, la batellerie, ce sont des enfants à scolariser dans des conditions très difficiles et des bateliers qu'il faut aider à s'installer à terre quand, enfin, ils quittent l'eau. Mais la passion qui m'a saisi pour ce dossier m'a fait l'aborder au niveau national, parlementaire que j'étais. Je le connais donc bien.

Dans le Plan intérimaire, le Gouvernement s'engage à entreprendre prochainement l'élaboration de schémas directeurs de transport, par mode de transport — route, rail, voie d'eau et transport aérien. Je pense que celui de la voie d'eau pourra être achevé d'ici à deux ans. Incidemment, je signale qu'un avant-projet de schéma directeur, conçu sous l'autorité de nos prédécesseurs, est prêt depuis huit ans, mais jamais les choix centraux qui auraient permis de le concrétiser n'ont été opérés et tout son dispositif de détail est, du coup, devenu caduc. S'il est probable que le schéma directeur de la voie d'eau pourra paraître avant ceux du rail ou de la route, c'est simplement parce que les choix sont moins nombreux et plus aisés à faire.

On me demande aussi de donner le sentiment du Gouvernement sur le canal Rhin-Rhône.

M. Pierre-Bernard Cousté. Exactement !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Cette affaire a été souvent bien mal présentée.

M. Emmanuel Hamel. Elle n'est pas évoquée dans le Plan.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Ce qu'évoque le Plan, c'est une cohérence, monsieur Hamel. Nous cherchons à élaborer un schéma directeur de la voie d'eau qui traite le problème dans son ensemble. Et je me propose d'éclairer cette volonté de cohérence par quelques informations sur le canal Rhin-Rhône, pour répondre à votre impatience.

Quand on regarde une carte d'Europe et que l'on sait que, dans quelques années, sera terminée la liaison Rhin—Main—Danube, on comprend fort bien qu'il n'est pas, à long terme, possible, admissible, supportable pour l'ensemble français de se trouver à l'écart de ce qui va devenir une voie fluviale de première importance et donc un facteur structurant d'activités. Mais cela se situe dans une perspective à quinze ans, à peine moins, car les Allemands ne sont plus si pressés par le calendrier maintenant qu'on trouve des pavillons de complaisance non plus seulement en mer, mais même sur les réseaux fluviaux européens, en particulier sur le Rhin. Je ne dirai pas ici la nationalité de ces pavillons, mais tout le monde peut l'observer.

Voilà une manière comme une autre d'arriver au cœur de mon sujet : pour la voie d'eau, il ne suffit pas de réaliser des équipements, il faut également conduire une politique globale.

A parler de Rhin—Rhône, de Rhin—Rhône... à la manière d'une litanie, sans poser le problème d'ensemble d'une politique

intelligente de la voie d'eau, on serait tenté d'aménager un fleuve navigable qu'on offrirait presque gracieusement à la batellerie allemande ou hollandaise...

M. Emmanuel Hamel. Mais nos bateaux remonteront le fleuve, si les leurs le descendent !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. ... alors que la nôtre est dans l'impossibilité d'assumer la concurrence aussi vite et à ce niveau-là.

Mme la présidente. J'aimerais que les députés qui siègent à ma droite, quand ils ont envie d'interrompre M. le ministre, aient au moins la correction d'en demander l'autorisation !

M. Michel Bernier. Monsieur le ministre n'a pas eu le sentiment que nous ayons été incorrects à son égard !

Mme la présidente. C'est moi qui préside !

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais c'est le ministre qui répond !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Messieurs, je suis assez démocrate pour accepter, au-delà de la rigueur du règlement, et même de la dignité de l'Assemblée, que quelques échanges un peu vifs nous permettent de préciser un point au passage. Néanmoins, la sérénité de nos débats et la nécessité de préserver la logique d'un discours appuient peut-être que nous respections jusqu'à votre propre règlement. (*Sourires.*)

Bref, la France est le seul des pays d'Europe dotés de moyens naturels de navigation où le pourcentage des marchandises convoyées par voie d'eau décline chaque année.

Ce tonnage dépasse 30 p. 100 aussi bien en Belgique qu'en Hollande, où il augmente régulièrement. Il est de l'ordre de 15 à 17 p. 100 en République fédérale d'Allemagne — ce qui correspond à la géographie de ce pays — où il progresse aussi d'année en année. Il est de l'ordre de 6 à 7 p. 100 seulement en France, sinon déjà un peu moins, et il diminue tous les ans.

M. Emmanuel Hamel. Pas sur le Rhône !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Globalement.

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais pas sur le Rhône !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je vous en prie, messieurs !

Dans ces conditions, que se passe-t-il ? Eh bien, toute une profession est dans la désespérance.

Il nous faut donc non seulement prévoir des équipements, mais tenir compte du fait que chacune de nos cinq voies d'eau est une impasse, du moins au regard du gabarit international, et qu'elles ne communiquent pas entre elles.

Il nous faut traiter le problème des flottes. Notre batellerie est vieille, trop petite, inadaptée aux normes modernes.

Il nous faut former des hommes, pour aider cette profession à mieux commercialiser son mode de transport.

Il nous faut surtout — c'est la clé de l'affaire — réhabituer les transporteurs français à utiliser la voie d'eau.

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est l'essentiel !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Rhin—Rhône n'est pas le bon commencement pour cela, même si c'est l'aboutissement indispensable. Dans l'état actuel des tonnages, pour transporter par voie d'eau 600 000 tonnes de plus par an, il faudrait pratiquement doubler le volume du trafic sur le Rhône, mais il suffirait d'augmenter de 8 à 9 p. 100 seulement le tonnage transporté entre la région parisienne et le Nord de la France où, pourtant, l'un des canaux n'admet que 350 tonnes, et l'autre 700 tonnes, ce qui est bien loin du gabarit international qui représente 3 000 tonnes.

Réhabituer l'économie française à utiliser davantage la voie d'eau nécessite des moyens plus restreints. C'est la condition d'un bon usage du canal Rhin—Rhône. Voilà sans doute ce que vous découvrirez dans le schéma directeur des voies navigables. Voilà la mise en cohérence de toute une politique de la voie d'eau que l'on a abandonnée depuis près d'un siècle maintenant.

M. Pierre-Bernard Cousté. Mais quand aurons-nous ce schéma directeur ?

M. François Loncle. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Je vous en prie.

Mme la présidente. La parole est à M. Loncle, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. François Loncle. Monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi d'ajouter à vos réflexions judicieuses sur la voie d'eau qu'il n'y a pas que la liaison Rhin—Rhône qui soit un projet d'avenir. Imaginez l'intérêt national et interrégional que pourrait revêtir l'aménagement d'une liaison fluviale telle que Seine—Est.

M. Emmanuel Hamel. Eh oui !

M. Pierre-Bernard Cousté. Il a raison !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur Loncle, j'y ai fait implicitement allusion si l'on veut bien interpréter mes propos comme il se doit, mais j'ai voulu gagner du temps.

Au-delà même du grand intérêt de la liaison que vous évoquez, le canal du Midi mériterait aussi d'être aménagé et sa mise au gabarit de 500 tonnes permettrait déjà une relance de l'activité.

Mais n'entrons pas dans le détail. Le Gouvernement établira la cohérence nécessaire à travers le schéma directeur.

Est-ce l'heure tardive ou une manie simplificatrice a-t-elle saisi certains d'entre vous, dont j'attendais plus de subtilité ? Certains orateurs de l'opposition n'ont pu résister à la tentation de succomber au manichéisme tout au long de nos débats sur ce plan.

Pour un peu, monsieur Méhaignerie, le Plan intérimaire serait assimilé à une sorte de purgatoire précédant l'enfer, à une sorte de goulag secrété par le Gosplan. J'ai presque entendu dire cela.

Complaisamment, on nous décrit le secteur public comme un univers quasi concentrationnaire, certains même — mais qui donc un jour a parlé de sébille et de cocktail molotov ? — estiment que consacrer un chapitre à la culture dans le Plan fait planer la menace d'une chape de plomb sur le monde artistique et le monde de la création.

De façon inexplicable, d'autres orateurs — et parfois les mêmes — après avoir affirmé leur foi dans la décentralisation pour se faire sans doute pardonner leur immobilisme plusieurs dizaines d'années durant sur ce sujet, nous reprochent aujourd'hui d'introduire le désordre dans l'économie française au nom de la décentralisation. Là encore, choisissez, messieurs. Cette juxtaposition d'arguments ne saurait faire un discours cohérent ; même dans l'opposition on a besoin d'une cohérence !

Pour nous, le Plan, ce n'est pas un discours ministériel à côté d'autres discours ministériels, discours qui seraient en dehors du Plan. Il est la mise en cohérence de l'action gouvernementale. Il s'assure que les univers du possible se recouvrent et ne divergent pas.

Dans le même temps, il est une instance de propositions, d'analyses, permettant à chacun des ministères et aux partenaires sociaux de mettre leurs réflexions en perspective, de préparer les réformes indispensables, au bon rythme, et de les articuler, sans que l'une ou l'autre, bonne en elle-même, se révèle désastreuse à l'expérience.

D'où l'article 4 — dont nous discuterons tout à l'heure, et qui a fait l'objet d'amendements. Il définit, dans un cadre de liberté, les interventions économiques des collectivités territoriales. D'où le souci de prendre en compte les modes de financement de la sécurité sociale dans la définition d'une pratique globale de la solidarité. D'où l'articulation entre le Plan et le budget qu'esquisse l'article 3.

Le Plan, c'est aussi un laboratoire d'idées, le creuset où doit s'imaginer l'avenir à dix ou vingt ans, compte tenu de l'impact de la démographie, des conséquences des évolutions technologiques, de l'apparition d'une nouvelle demande sociale.

Le Plan, c'est un peu le ministère de l'avenir. C'est aussi, c'est surtout un lieu pour la confrontation, voire pour la négociation sociale globale. Un lieu où tout le monde est entendu à égalité de droit et de parole, et où s'élaborent les accords, même implicites, entre les groupes sociaux autour des choix fondamentaux du pays.

Le Plan, c'est donc le lieu du pluralisme. On n'y trouvera ni censure ni silence.

Et pourtant, le Plan doit être aussi une volonté. Il doit tracer un chemin qui, éclairé par des scénarios, doit choisir, afficher

les règles du jeu et s'y tenir. M. Planchou était ferme sur ce point hier, et il avait raison. C'est l'absence de volonté qui a conduit le pays là où nous l'avons trouvé, jusqu'au sursaut du 10 mai.

Mais ce réveil ne peut pas être le seul fait de l'Etat. Le Plan ne peut pas seulement répondre à un besoin de l'Etat. Autant l'adhésion des travailleurs implique une écoute et une prise en charge de leurs exigences — comme le soulignait hier M. Ansart — autant le Plan doit mobiliser tous les moyens au service du développement local, des initiatives des entrepreneurs, des stratégies des entreprises. Dans le droit fil des objectifs définis démocratiquement dans le Plan, c'est par lui que la décentralisation doit trouver sa pleine expression, sa pleine efficacité. M. Evin a insisté sur ce point à juste titre.

Le Plan, ce n'est donc pas seulement l'addition d'équipements publics. C'est la capacité à prendre en compte, de manière contractuelle et non contradictoire avec les politiques nationales — agricole, industrielle, de santé — les besoins et les appréciations des régions, des pays. A ce propos, je remercie M. Guyard d'avoir évoqué avec compétence et chaleur la politique de santé que je n'aurai pas le temps d'évoquer aujourd'hui.

Enfin, j'ai entendu dire que le Plan intérimaire ne proposerait pas les moyens appropriés nécessaires à la réalisation des objectifs qu'il s'assigne. Mais la planification à la française ne se définit ni en termes normatifs ni en termes contraignants ! A la fois mobilisateur des forces sociales et économiques du pays et cadre de cohérence pour les actions structurelles conduites par le Gouvernement, le Plan trouve les moyens de sa réalisation dans des outils opérationnels de décision et dans l'organisation de son suivi.

Tout d'abord, je dois rappeler que les moyens dévolus au commissariat général du Plan ont été, dès cette année 1981, très largement renforcés. Ils connaîtront un nouvel accroissement dans le projet de budget pour 1982 que l'Assemblée a déjà adopté. Cela permettra de reconstruire un outil qui, après avoir été, à son origine, l'inspirateur de la pensée économique et sociale de l'Etat, a progressivement été délaissé par les gouvernements successifs.

Des moyens renforcés pour l'outil statistique — en mettant hier l'accent sur ce problème, M. Quilès a rencontré mon approbation — notamment en reconstituant des équipes d'hommes formés aux différentes disciplines de l'économie et des sciences sociales, permettront au commissariat de jouer à nouveau pleinement son rôle. Des missions nouvelles l'appellent pour contribuer à élaborer puis à mettre en place une nouvelle planification décentralisée.

Le Plan intérimaire, tranchant nettement en cela sur les plans précédents, propose déjà des procédures novatrices destinées à renforcer son caractère opérationnel et à mieux en assurer le suivi.

Le contrat de Plan constitue le premier de ces outils. Ainsi que le propose l'article 2 du projet de loi approuvant le Plan intérimaire, de tels contrats pourront être signés avec les entreprises ou les régions.

S'agissant d'abord des entreprises, les contrats de Plan s'appliqueront en priorité aux entreprises du secteur public, ancien et nouveau. En vous proposant la nationalisation des principaux groupes industriels et financiers, le Gouvernement entend mettre au service de la nation un formidable instrument, essentiel pour la rénovation structurelle de notre appareil productif. Appuyées par les pouvoirs publics, les grandes entreprises du secteur public doivent avoir la capacité de développer des stratégies industrielles à long terme et promouvoir une nouvelle dynamique de la croissance. Leur développement économique et social doit contribuer à la réalisation des objectifs de la collectivité nationale déterminés par le Plan, tel qu'il vous est aujourd'hui soumis.

Mais il ne s'agit en aucun cas de promouvoir une gestion administrative et tatillonne de ces entreprises, qui deviendrait incompatible avec les exigences du développement industriel et de la concurrence internationale à laquelle elles sont soumises. Pour répondre à cette exigence, il faut de la souplesse et de l'initiative. L'objectif est de promouvoir le développement d'entreprises autonomes et compétitives dont les dirigeants soient investis des nécessaires responsabilités de gestion.

M. Pierre-Bernard Cousté. C'est nécessaire, effectivement.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Voilà au moins un point d'accord, monsieur Cousté.

M. Michel Barnier. Du moins sur l'intention !

M. Emmanuel Hamel. Il y en a d'autres.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. C'est pourquoi il vous est proposé que les relations entre les entreprises du secteur public élargi et l'Etat aient une valeur contractuelle. Les contrats de Plan, établis sur une base pluriannuelle, définiront les grands axes stratégiques du développement économique et social de ces sociétés et les obligations réciproques des deux partenaires.

Mais, rien n'interdit, bien au contraire, que de tels contrats soient conclus avec des entreprises du secteur privé, dès lors que celles-ci prendraient des engagements précis portant sur les grands objectifs du Plan en termes de création d'emplois, de desserrement de la contrainte extérieure, de développement d'activités nouvelles à fort potentiel technologique, que sais-je encore ?

M. Pierre-Bernard Cousté. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Volontiers.

Mme la présidente. La parole est à M. Cousté, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Pierre-Bernard Cousté. Les contrats de Plan signés entre l'Etat et les entreprises seront-ils identiques aux contrats de solidarité auxquels M. le Premier ministre a fait allusion à plusieurs reprises dans ses déclarations, ou seront-ils d'une autre nature ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. La réponse est extrêmement simple. Ce sont deux choses de nature différente mais qui sont parfaitement compatibles. On peut même concevoir qu'un contrat de Plan incorpore la partie contrat de solidarité.

Le contrat de solidarité touche de manière dominante la politique d'emploi de l'entreprise puisqu'il apporte certaines compensations de l'Etat à un effort significatif de l'entreprise en matière de réduction de la durée du travail et de création d'emplois.

Le contrat de Plan a une vocation plus large puisqu'il peut concerner les politiques d'investissement, de rationalisation, de recherche, d'investissements étrangers, de localisation ou d'autres points, comme les rapports entre l'entreprise et ses sous-traitants. En somme, il embrasse tout le champ où l'entreprise a des responsabilités de société et où l'Etat souhaite induire ou canaliser des comportements. La politique de l'emploi y a donc sa place. Le contrat de solidarité, priorité absolue, seul élément contractuel pour les entreprises avec lesquelles il n'y aurait pas de contrat de Plan, peut aussi être un chapitre d'un contrat de Plan plus général. Bref, entre ces deux types de contrat, il y a une compatibilité absolue mais deux attaques différentes.

M. Pierre-Bernard Cousté. Votre réponse est importante, monsieur le ministre d'Etat.

M. Emmanuel Hamel. Parce que votre question l'était, monsieur Cousté !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Merci, monsieur Cousté ! Puissent les parlementaires dire la même chose de tous les propos que je tiens du haut de cette tribune !

Ces contrats de Plan constituent donc un outil puissant d'application de la politique industrielle proposée dans le Plan intérimaire, qui trouve là une concrétisation élatante.

De la même manière, le contrat de Plan constitue le moyen privilégié de mise en œuvre d'une politique de développement décentralisée et aut centrée. Sur la base de programmes d'incitation locale ou régionale, et pouvant porter tant sur des aspects économiques que d'aménagement de zones, que de politique culturelle, les régions pourront proposer à l'Etat d'accompagner leur effort sur une base globalisée et pluriannuelle. C'est donc une modification profonde des relations entre les collectivités décentralisées et l'Etat qui vous est proposée par les contrats de Plan : l'initiative appartient désormais au niveau local ou régional, le rôle de l'Etat se limitant à assurer la cohérence des objectifs proposés avec les orientations prioritaires définies par le Plan.

M. de Caumont a, par exemple, proposé qu'un contrat de Plan puisse être l'instrument d'une politique de la montagne renouée et révisée.

Je puis vous dire que, dès à présent, un tel contrat de Plan est envisagé par la Picardie. La rédaction du Plan sur les problèmes régionaux était, en fait, une allusion à ce qui existait déjà dans l'information administrative, mais ne prétendait pas

être exhaustive. Je connais, monsieur Balligand, le dynamisme de votre région et je sais qu'elle est de celles dont le dossier est le plus prêt.

Une procédure similaire est prise en considération par la Franche-Comté pour la relance de son industrie horlogère, pour laquelle elle représente l'essentiel du potentiel français.

C'est donc bien un outil très concret qui est proposé dans les contrats de Plan Etat-région.

En ce qui concerne la montagne, la formule du contrat de Plan n'a pas de sens très direct, en raison de la difficulté de traiter avec un interlocuteur unique, d'autant que les problèmes sont assez spécifiques à chaque massif. Mais on peut imaginer une relation entre l'Etat et une entente interrégionale — il vient d'en être créée une pour les Pyrénées.

La politique de la montagne répond à des orientations que j'ai rendu publiques. Vos propositions seront soumises à une analyse plus détaillée que je ne peux le faire ici. Gardons l'outil contractuel, sans préfigurer l'identité de l'interlocuteur.

Le suivi du Plan intérimaire fait, enfin, l'objet d'une procédure résolument nouvelle et qui est destinée à redonner tout son sens au rôle d'incitation et d'orientation de la planification d'Etat. On peut craindre d'un objectif non vérifié qu'il ne soit jamais atteint. Un suivi bien conduit doit permettre de mobiliser les ardeurs à cette fin.

J'ai donc souhaité — et le Gouvernement en est tombé d'accord à la suite d'une intéressante discussion interministérielle — de proposer au Parlement de jouer un rôle particulier dans le suivi du Plan, puisque, dans l'article 3 du projet de loi qui vous est soumis, il est proposé que soit instituée auprès du ministre du Plan une commission, dont les rapporteurs des deux assemblées seraient membres de droit. Cela contribue dans mon esprit à donner tout son sens à la planification démocratique qui doit trouver sa justification jusques et y compris dans sa mise en application.

Je rappellerai enfin que, dans l'optique de permettre une lecture opérationnelle du Plan intérimaire, un document budgétaire, sous forme d'un « jaune », vous est soumis. Mais il faut le relire aussi dans la perspective de l'ouverture d'une procédure qui accompagnera vos travaux dans le sens du suivi du Plan.

Mesdames, messieurs, j'ai répondu aux différentes questions qui m'avaient été posées. Je terminerai par une remarque d'ordre général. Dans le rapport entre le Gouvernement de la République et la plupart des acteurs économiques et sociaux de notre pays, qu'il s'agisse d'entreprises, qu'il s'agisse de professions organisées à travers des syndicats, à travers des chambres de métiers, à travers le conseil national du patronat français, à travers les organisations à statuts multiples et parfois mixtes qu'on rencontre notamment dans l'agriculture, et à travers les collectivités locales, pour une grande part, le rapport à l'Etat est une demande d'Etat. Nous vivons dans un cadre presque philosophique et qui a conditionné notre idéologie et notre culture, avec l'idée que l'Etat est là pour tout faire, pour répondre à tout, qu'il est celui auquel on adresse toutes les demandes, que, lorsqu'on a un problème de développement régional, on demande des équipements, le reste venant comme il peut, que, lorsque la sécurité sociale est en difficulté ou que, lorsque le revenu agricole est insuffisant, il suffit de demander au budget de l'Etat, et ainsi de suite.

Il est clair, je pense, dans l'esprit de beaucoup d'entre nous, et il est manifeste dans les choix des socialistes et les engagements du Président François Mitterrand dans sa campagne, que nous entendons nous attacher à la construction d'une société où le rapport entre l'Etat et ce que l'on appelle parfois la société civile, c'est-à-dire toutes nos formes d'organisation, tous nos rapports entre individus qui relèvent d'autre chose que de l'Etat, reposent sur une base différente.

Je prendrai seulement l'exemple du développement régional. Goudronner les routes est essentiel pour désenclaver, bien entendu; il ne résulte pourtant pas automatiquement du goudronnage d'une route que des entreprises s'installent tout le long. Et peut-être la formation des hommes, l'aide à la création d'entreprises, une politique d'animation, une imbrication meilleure entre la politique agricole, la politique industrielle et celle du tourisme social sont parfois les conditions d'une mise en valeur pour laquelle l'Etat lui-même, de par sa nature, n'est guère qualifié.

De la même façon, l'équilibre de notre sécurité sociale ne concerne pas que des actes administratifs ou gouvernementaux. Il faudra bien que soit consulté l'ensemble de la collectivité française: les consommateurs de soins de santé, à travers par exemple leurs représentations syndicales, mais aussi les personnes âgées quand aura été reconnu un droit à la représentation

des personnes âgées, absentes du Conseil économique et social, absentes de la commission supérieure des conventions collectives, où se discutent les retraites, absentes de partout. Les personnes âgées sont encore les grands oubliés de la négociation sociale en France.

M. Robert de Caumont. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Il faudra aussi que le corps médical soit consulté. Il faudra que tous les partenaires du corps social français tombent d'accord sur la manière d'élaborer un système de garantie sociale compatible avec ce qu'un pays, en population plus ou moins stagnante et en croissance économique aussi ambiguë que possible mais limitée par la contrainte extérieure, peut se permettre.

Bref, il nous faut cesser de raisonner en termes de demande d'Etat, et il nous faut réfléchir en termes d'organisation par la puissance publique d'un vrai dialogue social.

C'est le sens du mot « compromis social » — que le parti socialiste a évoqué dans la motion de son dernier congrès — qui, en fait, appelle tous ces partenaires à élaborer eux-mêmes une partie de leur avenir et à se confronter avec les autres.

Dans le cas du développement régional — c'est, je crois, l'exemple le plus typique — il y a une très grande différence entre le traitement par des ministères verticalement compétents, des ministères techniques, d'un certain nombre de problèmes — appui à une entreprise industrielle déterminée pour des raisons de filière, de branche et de balance des paiements globale, traitement de l'irrigation d'un fleuve, etc. — il y a, dis-je, une très grande différence entre ces traitements verticaux et l'écllosion de programmes ascendants, de programmes de développement élaborés en concertation par les agents sociaux.

C'est à cette dynamisation de l'ensemble des collectivités territoriales, des communautés que comprend la République française, que l'activité planificatrice doit maintenant s'appliquer. C'est le vœu que je forme, pour sa partie régionale, dans le Plan quinquennal, dont le rythme reprendra normalement, une fois que vous aurez, mesdames, messieurs, déhattu sur la loi transformant la méthodologie du Plan qui vous sera soumise dès le printemps.

Tentons d'organiser la France autour de l'idée qu'elle a vocation à prendre tout entière son destin en main, au lieu de laisser monter un vaste mouvement antagoniste entre l'Etat et puis tout le reste: eux, ils, Paris... qui ne sont pas là pour décider arbitrairement. Apprenons à la France à dialoguer avec elle-même. Que les partenaires sociaux y prennent leur place! Et je ne doute pas que, si nous y parvenons, la nature même du débat parlementaire sur le Plan en sera changée de manière positive.

Merci d'une attention aussi soutenue! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

J'ai reçu de M. Hamel une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez, dans votre réponse aux questions qui vous furent posées dans la discussion générale, rappelé que vous n'étiez pas homme à apprécier la polémique ni à la pratiquer. Je ne ferai, moi non plus, pas de polémique.

Et puisque le projet de Plan intérimaire annonce, en sa page 284, la mise en place d'hommes d'étude et de dialogue, dans toutes les structures ayant une action directe sur le cadre de vie, je m'efforcerai d'employer, pour cette motion de renvoi en commission, le ton qu'utilise un homme d'étude et de dialogue.

C'est, en effet, simplement une motion de renvoi en commission de l'ensemble du texte que j'ai déposée et non pas une question préalable car il est certain qu'il y a lieu de délibérer du projet de Plan intérimaire. Ainsi le débat pourrait-il être suspendu jusqu'à la présentation par la commission d'un nouveau rapport, non pas que celui de M. Planchou n'ait été excellent — si je n'en approuve pas la philosophie de lutte de classes, j'en admire le brillant — mais parce qu'il me semblerait très utile, dans l'intérêt même du Plan, que nous ne votions pas ou que nous n'ayons pas à voter immédiatement sur ce projet tel qu'il est dans son texte actuel.

D'abord parce que, ainsi que vous l'avez exprimé vous-même à juste titre dans l'exposé des motifs du projet de loi, ce Plan

« présente d'abord le bilan ». Or, si même ce fut dit parfois avec la passion que suscitent nos débats, on peut considérer très objectivement que, par certains des aspects qu'il présente, votre bilan est sommaire, incomplet et, permettez-moi de le dire, sans esprit de polémique, partisan.

Je citerai un exemple : vous indiquez qu'aux tensions « le précédent gouvernement a répondu par une remise en cause des libertés ». Voilà qui est un peu étonnant dans la mesure où la France est bien restée, jusqu'au 10 mai, le pays du monde où la liberté était la plus garantie, la plus vaste et la plus étendue à toutes les catégories sociales comme à tous les citoyens.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Il y aurait donc lieu de revoir votre projet dans le souci d'un bilan de départ plus objectif.

Ensuite, il n'y a pas lieu de se presser pour voter ce projet, puisque vous convenez vous-même que la planification renouée ne pourra pleinement entrer dans les faits que lorsque les nouvelles collectivités territoriales et les nouvelles entreprises nationales se seront organisées et auront pris leur essor.

Or ni les nouvelles collectivités territoriales ni les nouvelles entreprises nationales ne sont organisées et ne sont en état de fonctionnement dans l'optique que vous souhaitez. Toute votre prévision, la conception même de votre planification sont de ce fait frappées de fragilité.

Enfin, autre argument qui n'est pas négligeable : votre projet de Plan indique que « le renforcement de la planification offrira aux partenaires économiques et sociaux des perspectives claires et des règles de jeu stables ». Or « des perspectives claires » ne s'entendent qu'avec un maximum d'objectifs précis.

Certes, vous en convenez vous-même, ce Plan intérimaire comporte peu de prévisions chiffrées, d'objectifs quantifiés. Dans mon souci d'objectivité, je voudrais citer quelques objectifs qui sont prévus. Vous en avez vous-même dans votre réponse, énuméré quatorze.

Votre projet de Plan annonce : que le nombre net des emplois devra croître de 400 000 à 500 000 au cours des deux prochaines années ; que l'augmentation des ressources en main-d'œuvre restera de 240 000 par an en 1982 et en 1983 ; que la durée du travail sera abaissée d'au moins une heure par an en moyenne d'ici à 1985, pour être alors de trente-cinq heures hebdomadaires ; que l'objectif de croissance annuelle du revenu disponible global moyen atteindra 2 p. 100 ; que le pouvoir d'achat moyen des salariés sera maintenu, malgré la réduction d'une heure de la durée moyenne du travail hebdomadaire ; que l'objectif est de porter de 1,9 à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut la dépense nationale de recherche d'ici à 1985, et je vous en félicite ; que les dépenses de culture seront portées à 1 p. 100 du budget de l'Etat en 1983 ; que, dans le domaine de l'énergie, vous vous efforcerez d'accélérer la réduction de notre dépendance et de la ramener de 68 p. 100 en 1981 au-dessous de 55 p. 100 en 1990 ; que l'on augmentera de 50 p. 100 les allocations familiales ; que vous avez pour objectif de construire 405 000 logements par an et d'en rénover annuellement 150 000 ; qu'en matière de coopération — et je vous en félicite — vous vous proposez d'augmenter l'aide publique, qui passera, d'ici à 1988, de 0,36 à 0,70 p. 100 du produit national brut. Je pourrais citer d'autres exemples. Je reconnais, dans mon souci d'objectivité, que votre projet de Plan contient quelques chiffres. Mais ils sont trop peu nombreux pour constituer une véritable planification, telle que vous la souhaitez certainement.

Et j'exprimerai un regret : c'est que, dans la plupart des domaines touchés par la planification, l'on n'ait pas obtenu des indications chiffrées aussi précises que sur le chapitre qui concerne la recherche où, incontestablement, la politique est décrite non seulement dans ses intentions, dans ses axes, dans ses moyens, mais également dans ses moyens quantifiés.

En raison de cette insuffisance de chiffres votre document, que vous appelez, à tort, Plan intérimaire, semble davantage confirmer une philosophie politique, réaffirmer votre volonté de mettre en œuvre le projet politique sur lequel vous avez été élus, que décrire véritablement, avec précision, les objectifs et les moyens d'une planification pour la France.

Loin de lever des incertitudes, de dissiper des doutes, votre Plan, allant à l'encontre de votre objectif de lutte contre le chômage et de croissance économique permettant, parallèlement au partage du travail, la résorption du chômage, accroît les incertitudes, dans la mesure où il annonce toute une série de projets de loi, évoqués en quelques phrases, dont la teneur n'est pas précisée à l'avance et qui risquent de susciter dans l'esprit des agents économiques une impression de doute et d'incertitude sur les conditions dans lesquelles l'essor écono-

mique que vous souhaitez s'opérera au cours des prochaines années.

Vous annoncez, à la page VIII de l'exposé des motifs du projet de loi, que, dans un délai de six mois, un projet de loi fixera les objectifs et les méthodes de la planification. Pourquoi ne pas avoir attendu qu'il ait été déposé ?

Vous annoncez qu'au début de la session d'automne 1982, le Gouvernement présentera un rapport annexe au projet de loi de finances, qui décrira l'articulation entre les options du Plan intérimaire et les moyens budgétaires mobilisés pour sa réalisation. Mais pourquoi avoir attendu l'automne 1982 ?

Vous précisez que ce rapport sera préparé conjointement par le ministre du Plan et par le ministre du budget. Et si d'aventure, ce qui peut arriver, vous étiez en désaccord avec le ministre du budget, que se passera-t-il ?

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Ce n'est pas possible !

M. Emmanuel Hamel. La confrontation, la divergence des opinions peuvent exister au sein même d'un gouvernement ! Il peut y avoir des désaccords.

Vous annoncez qu'une réforme des aides au logement sera soumise au Parlement, à l'issue, dites-vous, d'une vaste consultation. Mais quelle sera la nature de cette aide au logement ? C'est une question très importante pour les entreprises du bâtiment.

Vous parlez d'un projet de loi qui sera déposé à la session de printemps de 1982 sur le ravalement thermique des logements collectifs. Ce n'est pas non plus sans incidence sur la stratégie des entreprises qui fabriquent ces matériels ou qui travaillent dans le bâtiment.

Vous parlez d'un plan-programme d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies nouvelles, sans dire quand il sera déposé et quelle en sera véritablement la nature.

Vous parlez d'un plan construction, en disant qu'il engagera quatre programmes portant sur les économies d'énergie, la productivité du bâtiment, la contribution du bâtiment à l'équilibre extérieur.

Ce sont des éléments importants mais qui, non chiffrés, sont pratiquement sans valeur. Ce sont des déclarations d'intention ; ce n'est pas un Plan.

Vous parlez d'une réforme du financement des déplacements domicile-travail, en disant qu'elle sera mise à l'étude. Cela peut avoir une incidence importante sur les charges de nombre d'entreprises et les amener à modifier leur politique d'implantation d'établissements nouveaux.

Concernant cet élément si important pour l'avenir qu'est la politique familiale — importante également de par le montant et la répartition des aides aux familles, qui ont une incidence sur le pouvoir d'achat — vous dites que celle-ci fera l'objet d'une loi d'orientation. Mais, à l'exception de quelques indications, dont je conteste plusieurs aspects, vous restez imprécis sur le futur contenu de votre projet de loi définissant ce que sera votre politique familiale.

Non seulement il y a véritablement peu de chiffres — vous en avez convenu vous-même, arrivant toutefois à en citer quatorze, ce qui n'est guère pour un document de ce genre — mais encore ces chiffres nous sent-ils présentés alors que l'on nous annonce parallèlement que prochainement, ou dans les années à venir, seront soumis au Parlement toute une série de projets de loi qui auront incontestablement sur l'environnement économique et social une incidence considérable. Dans l'incertitude où ils sont, concernant ces projets, comment les agents économiques n'hésiteraient-ils pas à participer, comme vous le souhaitez, à la lutte nationale contre le chômage ?

Vous avez annoncé l'extension de la contractualisation entre les établissements publics régionaux et les entreprises, notamment dans le secteur public élargi. Mais la réponse que vous venez de faire à notre collègue M. Cousté ne nous éclaire pas sur le contenu de ces contrats de plan avec les sociétés nationalisées dont vous dites qu'ils seront pluriannuels et révisables et dont vous précisez que leur cohérence avec les orientations du Plan sera examinée par un comité interministériel dont le secrétariat sera assuré par le commissaire du Plan. Convenez que c'est peu !

Enfin, monsieur le ministre, je note dans ce projet de loi de quelque trois cent pages que j'ai lu avec beaucoup d'attention, des contradictions qui révèlent la rapidité avec laquelle le texte a été élaboré. Pour avoir moi-même, au temps de ma lointaine jeunesse, participé à l'élaboration et même à la rédaction de certains des plans antérieurs, je sais les conditions dans les-

quelles ont travaillé rue de Martignac et j'imagine les problèmes auxquels ont dû faire face les auteurs du Plan dans le délai extrêmement court qui leur était imparti.

Voici quelques exemples de contradictions, que je ne mets pas sur le compte de la mauvaise foi, mais de la rapidité excessive de l'analyse, de la réflexion et de la rédaction.

Page 12, en dressant un bilan à mon avis injuste, on nous dit qu'il y a eu au cours des années qui viennent de s'écouler, intensification du rythme de la productivité entraînant un développement des accidents du travail et, page 28, on estime que « les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un peu diminué ». C'est l'un ou l'autre, ce ne peut être les deux à la fois !

Chose plus grave, à la page 256, vous annoncez, pour le financement des régimes sociaux, qu'il faudra peut-être y affecter tout ou partie des impôts assis sur les revenus personnels tirés de la propriété foncière et mobilière. C'est donc la menace d'une augmentation des prélèvements sur les revenus mobiliers que vous affecterez au financement des régimes sociaux. Mais une vingtaine de pages plus tôt, vous annoncez qu'il fallait inciter les Français à ne plus considérer la propriété foncière comme la valeur refuge par excellence et les inviter à investir l'épargne dans la modernisation de l'appareil productif. N'y a-t-il pas contradiction entre le souhait d'une mobilisation de l'épargne vers l'appareil productif et l'annonce que la propriété mobilière servira d'assiette à l'extension de sa participation au financement des régimes sociaux ?

Prenons le problème des voies navigables que vous connaissez bien, puisque vous êtes maire de Conflans-Sainte-Honorine et qu'il n'est pas de grand problème national sur lequel vous ne vous efforciez de réfléchir. A la page 217, on nous dit que pour ce qui est des infrastructures lourdes, la priorité sera donnée aux voies navigables. Or, à une autre page, que lit-on sur les voies navigables ? « Pour les voies navigables, l'objectif sera d'accélérer la mise en état du réseau actuel et de poursuivre la mise au gabarit de 1 350 tonnes des liaisons avec la Belgique et la modernisation de Rhône-Sète. » Si c'est cela que vous appelez une priorité, on en vient à avoir un doute sur le bon usage de certains mots, pourtant fondamentaux, dans votre texte.

Autre contradiction flagrante : on lit à la page 270 que « des mesures spécifiques seront prises en faveur de la maternité » et, immédiatement après, dans la même phrase, on parle de l'information des femmes sur la contraception et l'interruption volontaire de grossesse.

En matière de transports routiers, il est indiqué, à la page 169, que les actions en faveur des transports collectifs routiers permettront de soutenir l'activité aujourd'hui menacée des industries de matériel correspondant. Je me mets à la place du président de R. V. I. et je vois là la confirmation d'un souci du Gouvernement d'aider l'industrie des véhicules industriels. Mais, quelque trente pages plus loin, on annonce toute une série de mesures destinées à créer « les conditions d'un recours plus large, notamment pour les longues distances, aux transports ferroviaires et fluviaux ». Comment peut-on, dans le même document, laisser espérer un développement de l'industrie des véhicules industriels et annoncer que l'on va favoriser le recours pour les longues distances aux transports ferroviaires et fluviaux ?

A ces contradictions s'ajoutent des incertitudes. Vous nous dites que « seul un plan démocratique et contractuel, décentralisé... pourra offrir aux agents économiques toutes les informations nécessaires à l'établissement de leur stratégie ». En vérité, on a le sentiment que cette phrase est de trop dans la mesure où cette constatation montre la très grande fragilité de votre document. Votre programmation économique est en effet affectée d'un grand coefficient d'incertitude.

Sept pages seulement sur trois cent neuf sont consacrées à l'agriculture et là encore toute une série d'affirmations ne peuvent qu'inquiéter les agriculteurs.

Les prêts bonifiés seront réservés à ceux qui en ont réellement besoin, dites-vous. N'est-ce pas une manière diplomatique d'annoncer une diminution du nombre des prêts bonifiés ? Plus loin, vous estimez que les « prêts spéciaux d'élevage » et les prêts dits « moyen terme ordinaire » sont excessivement dispersés et peu sélectifs. N'est-ce pas annoncer une diminution des aides, et notamment des prêts spéciaux à l'élevage ?

Par ailleurs, ne pensez-vous pas que des phrases comme celles-ci : « La connaissance du revenu individuel réel des agriculteurs constitue un objectif majeur du plan de deux ans », suivie de l'observation que les prélèvements obligatoires s'effectueront désormais « sur une base individuelle plus objective », laissent supposer une augmentation importante de la pression

fiscale et para-fiscale sur l'agriculture, qui risque d'avoir une influence très déprimante sur la politique de développement des investissements des agriculteurs ?

S'agissant du commerce et de l'artisanat, on évoque très rapidement à la page 30 la loi votée sous l'heureuse influence et l'égide prestigieuse de notre collègue Royer pour dire que « la modernisation de la distribution a été freinée par la loi de 1973 sur l'urbanisme commercial » et que « cette mesure de défense du petit commerce a engendré des rentes de situation... ». N'est-ce pas annoncer la prochaine remise en cause de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat ? Quelle sera votre politique de la distribution ? Quelle politique de prix imposerez-vous au commerce ? Quelle est votre prévision d'évolution des formes du commerce ? Vous n'apportez aucune précision à ce sujet. Cette incertitude est-elle normale dans un plan ? Non.

Vous avez tout à l'heure évoqué d'un mot votre souci de réunir le maximum de moyens pour le financement des investissements. Mais quelle sera votre politique de l'épargne ? Quelles sont vos prévisions quant à l'évolution de celle-ci ? On ne sait pas, et l'on a même des doutes lorsqu'on lit, à la page 31, que « les avantages fiscaux accordés à l'épargne, les possibilités de déduction des intérêts des emprunts affectés au logement... constituent de véritables privilèges fiscaux pour les revenus les plus élevés ». Cette phrase n'annonce-t-elle pas déjà, implicitement, une révision des avantages fiscaux qui, jusqu'à présent, se voulaient une incitation à l'épargne ?

Quelle politique fiscale sera mise en œuvre ? On parle très souvent de l'évasion fiscale des non-salariés et l'on affirme que la réforme fiscale reste à faire. N'est-ce pas l'amorce d'une pression fiscale encore plus forte sur les non-salariés ? Dans une stratégie économique, c'est un élément important, pour les investisseurs.

Et quelle sera votre politique du logement ? C'est un élément tout aussi important pour l'industrie du bâtiment.

D'après certaines indications, figurant notamment aux pages 31 et 32, on a l'impression qu'on va revenir sur la politique d'aide à l'accession à la propriété individuelle.

Quelle sera, par ailleurs, votre politique en matière de prix des tarifs des entreprises publiques ?

Mme la présidente. Monsieur Hamel, je me permets de vous rappeler que vous disposez d'un temps de parole de dix minutes. Or vous l'avez doublé. Je vous demande de conclure.

M. Emmanuel Hamel. La phrase dont je vais donner lecture est un chef-d'œuvre, et j'avoue mon admiration pour celui qui l'a rédigée car elle permet au ministre de tout faire et au Gouvernement de tout entreprendre sans risquer de se trouver en contradiction avec lui-même : « Quant aux tarifs des entreprises publiques, leur détermination prendra en considération la nécessité d'équilibrer le compte d'exploitation mais aussi le coût qu'ils représentent pour les utilisateurs, l'utilité économique et sociale des services rendus et le rythme d'investissement souhaité. » Je me demande quelle idée pourront se faire les chefs d'entreprise, à la lecture de cette phrase, de la politique de tarification des entreprises publiques !

Vous voulez, dites-vous, donner la priorité aux dépenses d'investissement. Nous nous réjouissons que vous vous soyez fixé cet objectif, mais quel financement permettra de l'atteindre ? Vous écrivez : « Le dispositif actuel des aides publiques sera clarifié et nationalisé. » Avouez que c'est peu pour savoir dans quel sens vous allez réorienter le dispositif des aides publiques !

Vous ajoutez que « la France mobilisera ses marges d'emprunt à l'étranger » et que « le recours temporaire à l'encadrement extérieur sera bien utilisé ». Mais, s'agissant de l'encadrement extérieur et du cours du franc, quelles sont vos prévisions ? Et quels sont vos objectifs en matière de change ?

A la page 58 du projet, vous envisagez de stabiliser la charge des impôts et des cotisations sociales qui pèsent sur les entreprises. Mais à la page 69, on lit que « le Gouvernement recherchera une meilleure stabilisation des charges supportées par les entreprises et une meilleure répartition de celles-ci entre entreprises »...

Mme la présidente. Monsieur Hamel, je vous demande encore une fois de bien vouloir en arriver à votre conclusion !

M. Emmanuel Hamel. J'y arrive, madame la présidente.

Le chef d'entreprise, quand il définit sa stratégie et programme ses investissements, est plus intéressé par ce qui lui arrivera que par ce qui arrivera en moyenne à l'ensemble fort disparate et divers des entreprises.

La réforme concernant les prestations familiales est évoquée d'un mot sans qu'on sache avec précision comment vous réorienterez ces prestations.

Il faut un cadrage de cohérence et une prévision macro-économique, avez-vous affirmé. Mais nous constatons, et c'est une des raisons fondamentales de notre demande de renvoi en commission, qu'il n'y a dans vos documents aucun tableau retraçant les équilibres financiers. Comment les agents économiques pourront-ils agir efficacement pour la relance si le Plan ne précise par ses prévisions sur l'évolution des quantités économiques globales stratégiques, parmi lesquelles figurent le volume des investissements et leurs modes de financement ? Puisque vous ne quantifiez pas, comment prévoir l'évolution de leur montant ?

Je crains donc que ce projet de Plan, s'il n'est pas renvoyé à la commission des finances pour que soient approfondies ses données, ne conduise les Français à des déceptions.

Vous-même, monsieur le ministre d'Etat, qui êtes à juste titre, aux yeux de l'opinion, l'homme qui croit à la planification, ne redoutez-vous pas que ce document ne ternisse votre image de marque dans la mesure où il n'est pas à la hauteur des ambitions que légitimement vous étiez à même de porter ?

Ce projet n'est que l'expression de vœux politiques et non l'expression quantifiée des objectifs et des moyens de la croissance qu'il faut à notre pays pour résoudre le chômage et l'inflation, stabiliser le franc. C'est un exposé de philosophie économique et sociale, non un projet de Plan.

C'est la raison pour laquelle je souhaite — car personnellement je crois à la planification — que votre projet soit renvoyé devant la commission des finances aux fins d'un nouvel examen. Grâce à la coopération entre le Gouvernement et le Parlement, nous pourrions alors espérer élaborer un Plan qui, véritablement, en soit un. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Dumont, orateur inscrit contre la motion de renvoi.

M. Jean-Louis Dumont. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je crois que l'on peut remercier M. Hamel de sa lecture commentée du Plan intérimaire.

Le Plan intérimaire qui nous est présenté aujourd'hui permet de répondre à l'urgence de la situation en engageant une politique pour l'emploi.

Compte tenu des objectifs du Gouvernement, partagés et soutenus par la majorité de cette Assemblée, il fallait élaborer dans un délai très bref une démarche cohérente et un cadre pour l'action gouvernementale.

L'abandon du VIII^e Plan, jamais discuté, débouche donc sur ce Plan de deux ans qui définit les bases du redressement par la solidarité nationale, l'adaptation de notre appareil de production et des réformes de structure.

Ce Plan comporte une analyse de la situation actuelle et nous comprenons qu'en raison du bilan qu'il établit de la gestion précédente, il gêne l'opposition.

Pourquoi renvoyer ce projet de plan en commission, alors qu'il s'appuie sur un document de plus de 300 pages, qui fournit tous les détails nécessaires, aussi bien sur l'analyse de la situation que sur la politique économique et sociale que le Gouvernement entend mettre en œuvre et sur les moyens de cette politique pour les deux années à venir ?

M. Emmanuel Hamel. Trois cents pages de littérature, mais pas de planification !

M. Jean-Louis Dumont. Par ailleurs, les orientations que retient le Plan ont déjà fait, pour certaines, l'objet de longs débats dans cette Assemblée ainsi qu'au sein des diverses commissions saisies. Je citerai pour mémoire l'extension du secteur public, la décentralisation, les lois de finances, la loi d'habilitation. D'autres projets feront l'objet de futurs débats : système de crédit, orientation de l'épargne, charges des entreprises.

A entendre l'opposition, ces débats viennent toujours ou trop tôt ou trop tard, mais jamais au moment opportun. Nous disons, quant à nous, que ce débat vient au bon moment.

M. François Loncle. Comme la décentralisation !

M. Jean-Louis Dumont. Enfin, les principes mêmes de cette politique ont été exposés et débattus devant le pays lui-même au cours de deux campagnes électorales sanctionnées par les résultats que l'on sait. C'est le peuple souverain qui a tranché

et, monsieur le ministre d'Etat, vous avez su, à deux reprises, nous le rappeler.

Je rappelle aussi que les commissions ont travaillé régulièrement, comme en témoignent les travaux des rapporteurs, le nombre d'amendements déposés, et celui des amendements retenus, monsieur Barnier.

M. Michel Barnier. Je vous en remercie !

M. Jean-Louis Dumont. Faut-il rappeler que le Conseil économique et social, saisi pour avis, s'est exprimé sur le Plan intérimaire ? L'excellent travail réalisé s'est concrétisé par un rapport circonstancié qui a été présenté par M. Teulade, rapporteur du projet, à la tribune de cette Assemblée.

Enfin, le Conseil économique et social a émis un vote positif sur le texte du Gouvernement.

En conclusion, nous sommes tous parfaitement informés et le renvoi en commission ne semble ni opportun ni justifié. Ce sont les raisons pour lesquelles, au nom du groupe socialiste, je demanderai à notre Assemblée de repousser la demande de M. Hamel et de poursuivre la discussion. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement territoire. Je serai très bref.

Je voudrais simplement dire à l'Assemblée que le Gouvernement est trop respectueux de la dignité du Parlement mais aussi trop désireux d'améliorer son rayonnement et l'efficacité de ses méthodes pour s'opposer à une demande d'information supplémentaire.

Il lui semble pourtant que le débat a fourni de nombreuses informations.

Je laisse l'Assemblée juger dans sa sagesse du point de savoir s'il est opportun de ne pas passer à la réalisation et à l'exécution du Plan, plutôt que de poursuivre un débat qui me paraît assez proche de son terme.

Mme la présidente. La parole est à M. Barnier, pour répondre au Gouvernement.

M. Michel Barnier. Je répondrai au Gouvernement en expliquant brièvement le vote du groupe du R.P.R. sur la motion de renvoi en commission.

Nous avons écouté M. le ministre d'Etat avec attention. Il nous a apporté un certain nombre d'éléments d'information et de réponses à nos arguments. Nous lui répondrons à nouveau, s'il le permet, au cours du débat, à l'occasion de l'examen de nos amendements.

Cependant, plusieurs d'entre nous n'ont pas reçu de réponse aux questions qu'ils ont posées. C'est l'une des raisons pour lesquelles le groupe du rassemblement pour la République votera cette demande de renvoi en commission.

Je rappelle également, comme je l'ai déjà fait hier à l'occasion d'un rappel au règlement, que plusieurs des questions importantes que le groupe du rassemblement pour la République avait posées au Gouvernement, par ma voix, en commission des finances, n'ont pas non plus reçu de réponse, ni orale ni écrite, malgré les engagements qui avaient été pris.

Enfin, ce projet nous paraît être plus un discours qu'un véritable Plan. Vous n'y précisez ni vos objectifs ni les moyens que vous voulez mettre en œuvre, monsieur le ministre d'Etat.

C'est pour toutes ces raisons qu'il nous paraît utile d'approfondir le débat sur ce projet de loi.

Le groupe du rassemblement pour la République s'associera donc par son vote à la demande de renvoi en commission présentée par M. Hamel.

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Hamel.

(*La motion de renvoi en commission n'est pas adoptée.*)

M. Emmanuel Hamel. C'est dommage pour l'idée de planification !

Mme la présidente. La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

Mme la présidente. La parole est à M. Joxe pour un fait personnel.

M. Pierre Joxe. Je viens de rentrer de Bourgogne. J'ai appris que, lors de la séance d'hier soir, vers vingt et une heures quarante, M. François d'Aubert m'a en quelque sorte mis en cause.

Le compte rendu analytique relate ainsi les propos tenus par M. d'Aubert : « Je crois savoir que M. Joxe a refusé de convoquer en session extraordinaire le conseil régional de Bourgogne, qu'il préside, pour débattre du Plan. »

M. Emmanuel Hamel. M. Rocard a nié cette affirmation !

M. Pierre Joxe. Cette phrase venait à l'appui d'une assertion que notre collègue a proférée devant le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire : « Vous n'avez guère été aidé par vos amis politiques. »

M. Emmanuel Hamel. Cela arrive !

M. Pierre Joxe. Il s'agit là d'une nouvelle manœuvre pour tenter d'introduire, ou de discerner, des divisions entre socialistes.

M. Emmanuel Hamel. Il n'y en a jamais eu, c'est bien connu !

M. Pierre Joxe. Il m'est certes arrivé, comme à beaucoup d'entre nous, d'avoir des discussions avec mes amis politiques, y compris avec le ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire, notamment sur les problèmes concernant le Plan.

Mais M. d'Aubert, d'une façon que je juge perfide, a donné une information fautive. Affirmer en effet que j'aurais refusé de convoquer le conseil régional de Bourgogne en session extraordinaire revient à dire que je refuse le débat. Je ne crois pas avoir cette réputation.

Ce qui est exact, c'est que le conseil régional de Bourgogne a jugé — et il n'a pas été le seul — que le document qui nous a été envoyé devait être examiné par toutes ses commissions, ce qui a été fait. Le conseil régional de Bourgogne comprend une commission des finances et du Plan ; celle-ci a donc examiné longuement le projet de Plan intérimaire et a même envoyé un document au ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

Je tenais à faire cette mise au point, car l'accusation de refuser de convoquer une assemblée délibérante est trop grave pour que je la laisse passer, d'autant plus qu'elle a été portée dans le contexte que je viens d'indiquer.

M. d'Aubert est absent aujourd'hui mais je n'étais pas là non plus, hier soir, lorsqu'il m'a attribué cette action. Je désire simplement que l'Assemblée soit informée du fait que notre collègue — et ce n'est pas la première fois, d'ailleurs — s'exprime de façon un peu légère.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 576, approuvant le Plan intérimaire pour 1982 et 1983 (rapport n° 592 de M. Jean-Paul Planchou, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 597 de M. Gustave Ansart, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 599 de M. Claude Evin, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 603 de M. Alain Richard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

